

D^R OCTAVE GUILLIER

HISTOIRE

DE L'HOPITAL

NOTRE-DAME DE PITIÉ

1612-1882

PARIS

AUX BUREAUX
DE LA GAZETTE DES HOPITAUX

4, RUE DE L'ODÉON, 4

A. COCCOZ
LIBRAIRE-ÉDITEUR

11, RUE DE L'ANCIENNE COMÉDIE, 11

1882

Exxii. j 24

À mon cousin
M^r le gr.

Juliet '82.

J. J. J.



Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b3057738x>

HISTOIRE

DE L'HOPITAL

NOTRE-DAME DE PITIÉ

1612-1882

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

42350 ✓
D^R OCTAVE GUILLIER

HISTOIRE

DE L'HOPITAL

NOTRE-DAME DE PITIÉ

1612-1882

PARIS

AUX BUREAUX
DE LA GAZETTE DES HOPITAUX

4, RUE DE L'ODÉON, 4

A. COCCOZ
LIBRAIRE-ÉDITEUR

11, RUE DE L'ANCIENNE COMÉDIE, 11

1882

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

A MON PÈRE

MEIS ET AMICIS

A MON CHER MAITRE ET PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR LABOULBÈNE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
MÉDECIN DE L'HOPITAL DE LA CHARITÉ
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

*Témoignage de profonde reconnaissance pour l'affection
qu'il m'a toujours témoignée.*

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

A

M. LE D^R LE SOURD

Directeur de la *Gazette des Hôpitaux civils et militaires*

Hommage sympathique et reconnaissant.

PRÉFACE

En présentant ce travail à la bienveillante appréciation de nos maîtres, nous croyons devoir exposer ici les motifs qui nous ont déterminé à l'entreprendre, les idées qui nous ont guidé et le plan que nous avons adopté.

En 1878, paraissait dans la *Gazette médicale de Paris* le récit d'une leçon faite à l'hôpital de la Charité par notre savant maître, M. le professeur Laboulbène, nous initiant à l'origine de cet hôpital et nous faisant connaître les différentes phases de son développement.

Le charme de cette leçon et la parole si sympathique du maître, nous retraçant l'histoire de ces vieux bâtiments où nous venions chercher notre instruction médicale, sont restés si profondément gravés dans notre mémoire, que, aujourd'hui, notre présomption aidant, nous avons voulu faire l'histoire de l'hôpital de *Notre-Dame de Pitié*, où nous avons débuté comme stagiaire bénévole dans le service de notre éminent maître, M. le professeur Verneuil, dont le nom restera attaché à l'heureux souvenir de nos premières années d'étude.

Loin de nous la pensée de faire un travail archéolo-

gique que nos connaissances et la direction de nos études ne nous permettent pas d'entreprendre. Ce n'est pas au point de vue architectural que nous voulons nous placer; c'est l'histoire médicale, l'histoire sociale de cet établissement qui nous intéresse, et ces pierres entassées les unes sur les autres n'ont pour nous d'autre attrait que par les souvenirs qui s'y rapportent et les bienfaits dont elles témoignent.

Dans le premier chapitre de notre travail, exclusivement consacré à la formation et à l'origine des hôpitaux, nous nous efforcerons de donner d'une manière très succincte un aperçu de ces établissements dans l'antiquité et de leur développement progressif.

Le second chapitre qui, par le fait, n'est que le début de notre sujet, contiendra l'exposé rapide, de l'état de pénurie et d'abandon où était laissée la classe indigente dans les premières années du xvii^e siècle; nous pourrons ainsi mieux apprécier les motifs qui déterminèrent le gouvernement de la régence de Marie de Médicis à fonder l'hôpital de Notre-Dame de Pitié.

Après avoir fait connaître le but de cette fondation ainsi que les avantages que l'on espérait tirer d'une semblable institution, notre troisième chapitre nous initiera à la formation de l'*Hôpital Général*, dont la Pitié fut le chef-lieu; nous y trouverons les modifications nécessitées par ce nouvel état de choses ainsi que le rôle attribué alors à notre hôpital, rôle qu'il conserva jusqu'en 1809.

Nous consacrerons le quatrième chapitre à l'histoire moderne de l'hôpital, et c'est à partir de la Révolution française que nous ferons commencer cette dernière période. Nous suivrons autant que possible, d'années en années, les différents progrès qui se sont accomplis jusqu'à nos jours, tant au point de vue de l'organisation du service médical, qu'au point de vue de l'hygiène et du bien-être des malades.

Enfin, nous terminerons cette étude historique par l'énumération des grands maîtres qui ont illustré l'hôpital, et dont les noms et les doctrines sont inséparables de son histoire et de son développement.

Après ce dernier chapitre se trouvera la statistique de tous les malades entrés, sortis et morts à la Pitié, depuis l'époque où elle cessa d'être un Orphelinat pour devenir un Hôpital. Nous regrettons de laisser en blanc plusieurs années du début; mais les comptes moraux de ces années n'existant pas, il nous a été impossible de combler ces lacunes.

Nous ne pouvons terminer notre préface, sans acquitter ici, de grand cœur, une dette de reconnaissance à l'égard de ceux qui nous ont témoigné tant de bienveillance et de bonne volonté pour faciliter nos recherches.

En premier lieu, nous adressons nos bien sincères remerciements à *M. Quentin, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique*, ainsi qu'à *M. Bre-*

let, le *Secrétaire général*, qui nous ont ouvert toutes grandes les portes de leurs archives.

Ces trésors historiques, grâce aux idées libérales de l'administration, peuvent être consultés par tous les travailleurs. A l'ostracisme des années passées a succédé l'accueil le plus sympathique et, pour notre part, nous n'oublierons pas les trop courts instants passés dans la société du savant archiviste, *M. Brièle*, dont les bons conseils ne nous ont jamais fait défaut et dont la cordialité n'a d'égale que son érudition. Nous sommes heureux de pouvoir lui donner publiquement cette marque de haute estime que nous professons pour son caractère et ses capacités.

Malheureusement, nous n'avons pas trouvé dans ces archives tout ce que nous espérions; les pertes irréparables faites pendant la Commune de Paris, après l'incendie des bâtiments de l'Assistance publique, n'ont rien laissé subsister concernant la Pitié; à peine reste-t-il quelques documents relatifs à l'Hôpital général. Ce n'est donc qu'avec la plus grande peine et en recueillant deçà et delà quelques indications, que nous avons pu reconstituer, bien imparfaitement, il est vrai, l'histoire de notre hôpital. Le plan de Charles IX que nous reproduisons au commencement de notre travail, nous le devons à la bonne obligeance de *M. Chéreau*, le savant bibliothécaire de la Faculté de médecine, qui a bien voulu nous le confier et nous aider de ses conseils éclairés.

Nous devons remercier M. BOURDEREAU, ancien directeur de l'hôpital de la Pitié, qui a mis à notre service, avec le plus bienveillant empressement, les connaissances approfondies qu'il avait acquises des lieux, par son séjour d'abord, par ses recherches personnelles ensuite.

Merci également à M. PERROUD, le directeur actuel de la maison, pour l'accueil plein de cordialité dont nous avons été l'objet.

Enfin, un homme à qui nous ne savons trop comment témoigner notre reconnaissance, c'est M. FRANCIÈRE, directeur de l'hôpital de la Charité. Soutenu, encouragé par lui dans le travail que nous avons entrepris, ses conseils éclairés et l'intérêt qu'il nous a témoigné nous prouvent que les marques d'affection et de sympathie qui l'entourent ne sauraient être mieux méritées.

O. G.

Paris, mai 1882.

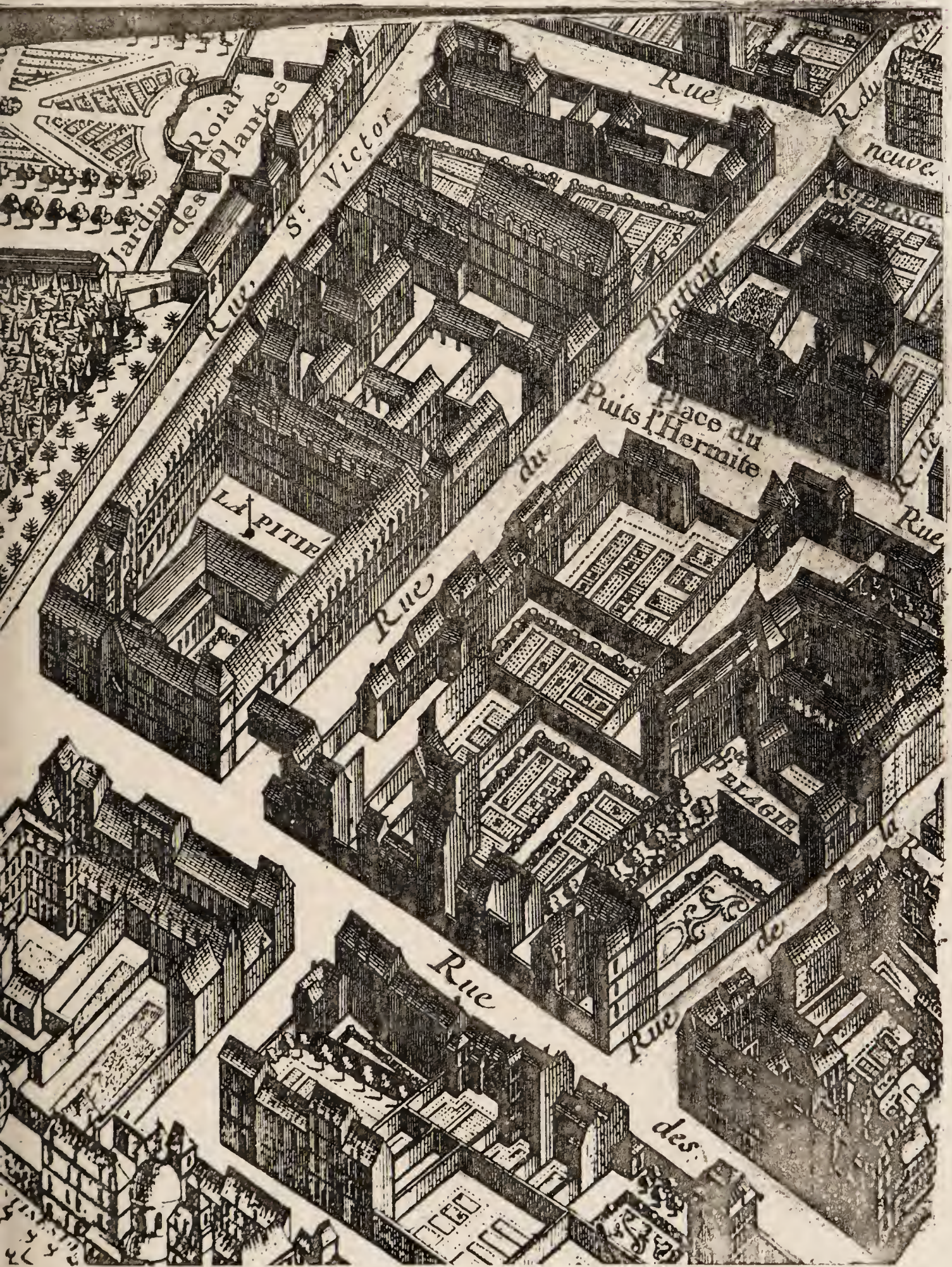






*REPRODUCTION d'un PLAN, datant de CHARLES IX.
Jeu de PAUME de la TRINITE qui fût acheté en 1612
par Marie de MÉDICIS pour Créer l'hôpital
de N. D. de PITIE*

La PITIÉ sous LOUIS XV
telle qu'elle a été reproduite dans le Plan
e PARIS de 1730 exécuté sous les ordres
de TURGOT (par L. Bretez.)

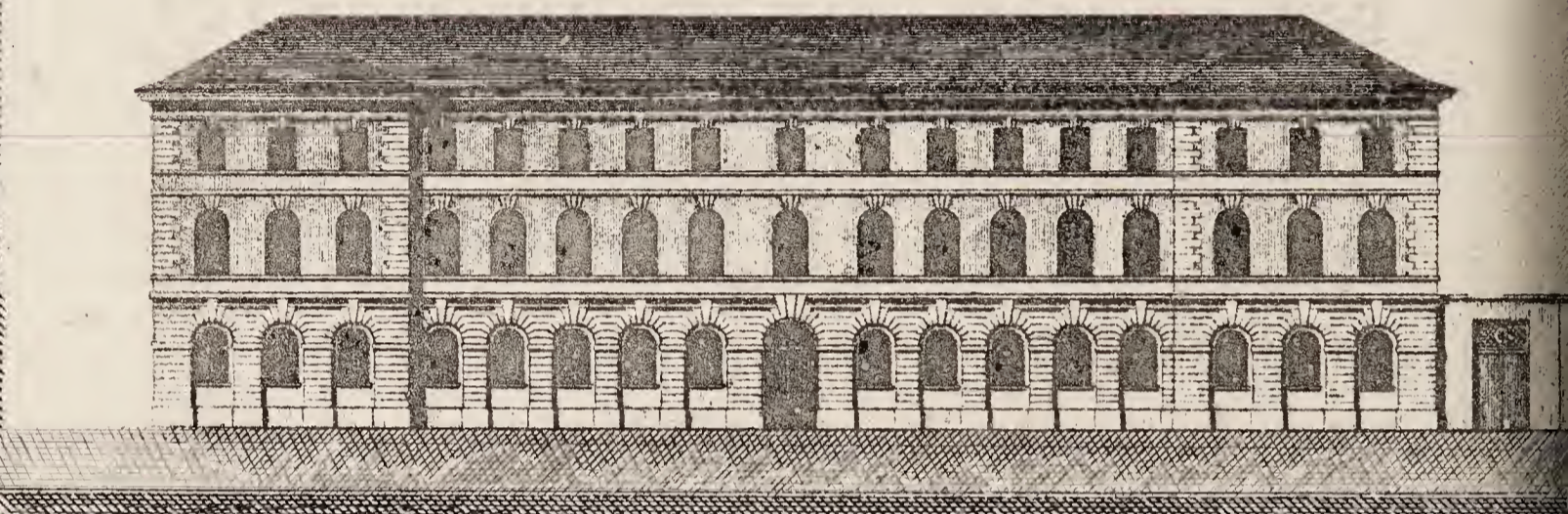






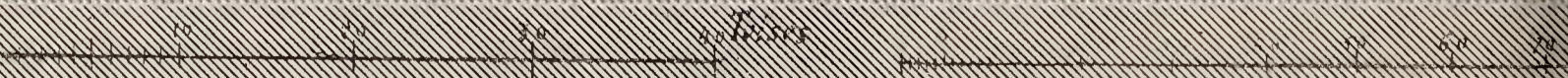
HOPITAL DE LA PITIE,

ANNEXE DE L'HOTEL-DIEU.



DESCRIPTION DU PLAN.

- | | |
|--|---|
| A. <i>Entrée principale.</i> | N. <i>Réservoirs.</i> |
| B. <i>Portier, bureau de réception et pièce d'attente.</i> | O. <i>Cour de la cuisine.</i> |
| C. <i>Eglise.</i> | P. <i>Bâtimens de la buanderie.</i> |
| D. <i>Couvent.</i> | Q. <i>Cour de la buanderie et chantier.</i> |
| E. <i>Vestiaire des deux Sexes.</i> | R. <i>Dépôt des morts, Magasins &c.</i> |
| F. <i>Pièces servant de Magasin, dont une sert aux soupes aux légumes. Escalier.</i> | S. <i>Salles de femmes, bains &c.</i> |
| G. <i>Magasin des effets des malades.</i> | T. <i>Salles d'hommes, bains &c.</i> |
| H. <i>Dépôt du linge sale, latrines, Magasin et dortoir des hommes de peine.</i> | U. <i>Pharmacie provisoire, Magasins &c.</i> |
| I. <i>Pièces de distribution du pain et du Vin.</i> | V. <i>Salles occupées par les Militaires.</i> |
| K. <i>Pharmacie et Salles aux deux étages supérieurs.</i> | X. <i>Jardin.</i> |
| L. <i>Manège.</i> | Y. <i>Cour servant de séchoir.</i> |
| M. <i>Cuisine, réfectoires, Salles audessous.</i> | Z. <i>Cours servant de promenoirs.</i> |
| | aa. <i>Cours.</i> |
| | bb. <i>Petit bâtiment contenant diverses pièces avec une petite cour.</i> |



RUE
DU
GR.

RUE D'ORLÉANS.

RUE DE LA FONTAINE.

RUE DU PUISS-L'HERMITE.

PLACE DU PUISS-L'HERMITE.

RUE DU BAISSOIR.

RUE COPEAU.

RUE S^t
VICTOR.

PLANTES

DES

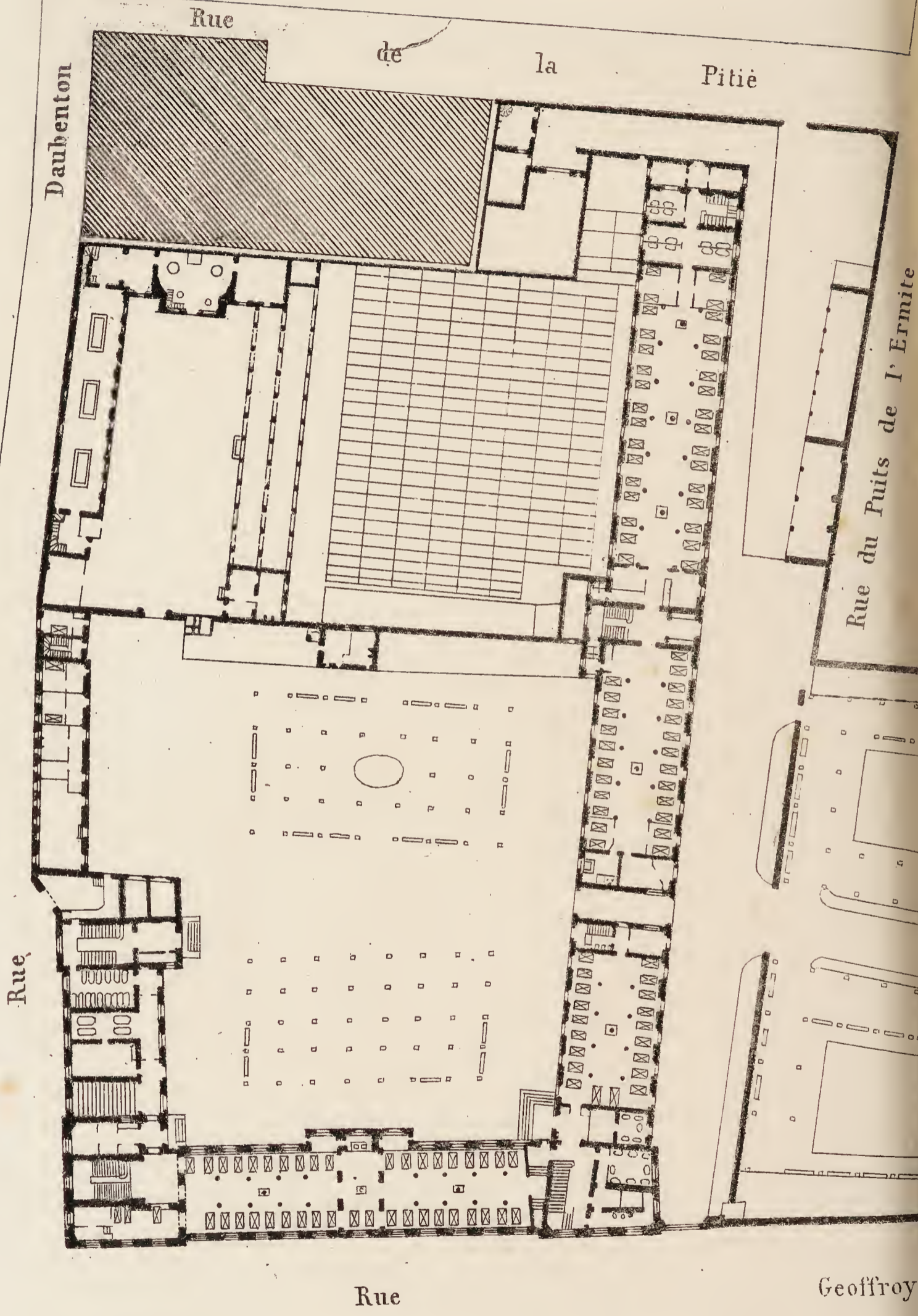
JARDIN

RUE DU









Rue

de

la

Pitié

Daubenton

Rue

Rue

Geoffroy

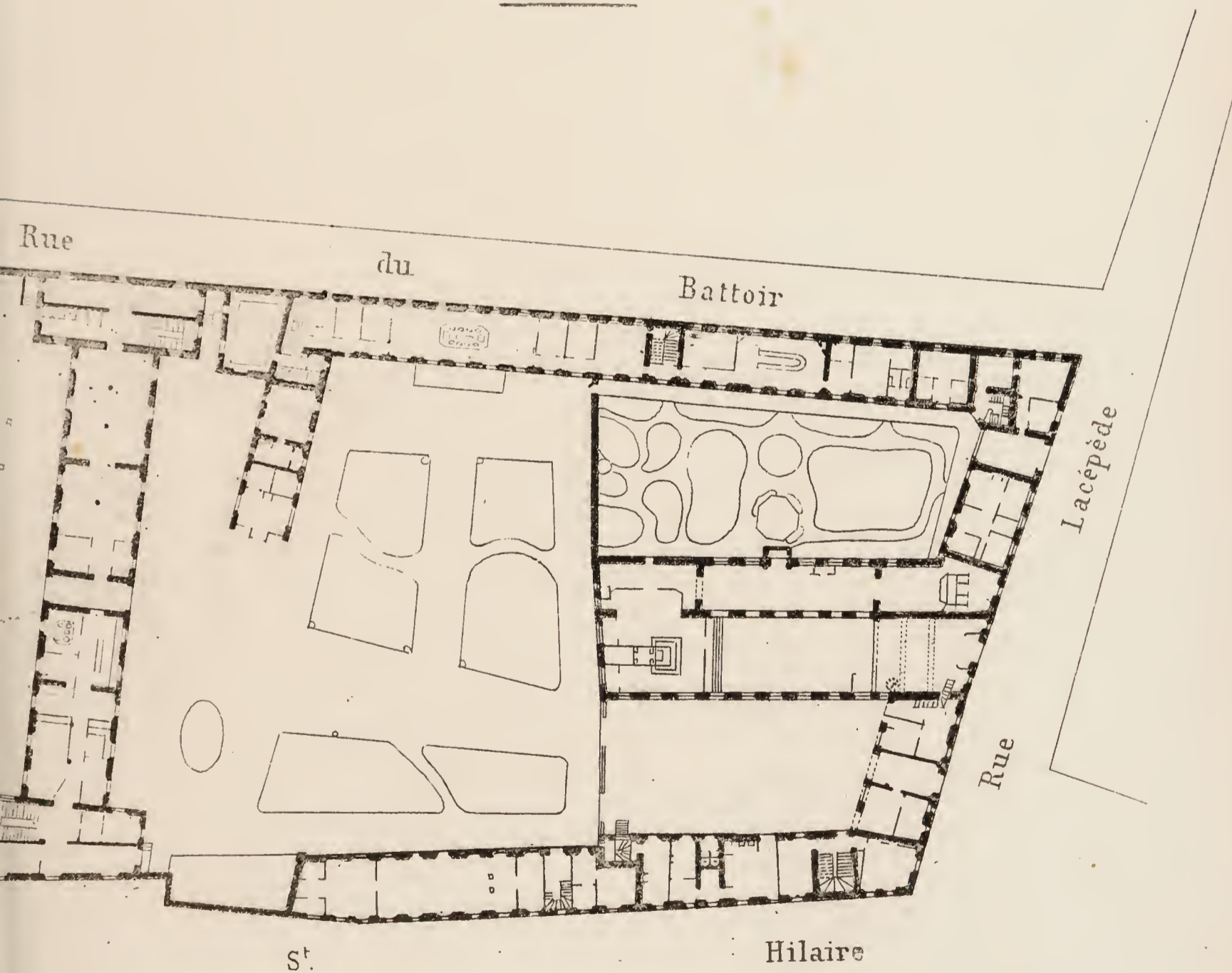
Rue du Puits de l'Ermité

PLAN DE L'HÔPITAL DE LA PITIE

Echelle de 2 Millimetres pour mètre



Surface : 20.518^m30





HISTOIRE DE L'HOPITAL
DE
NOTRE-DAME DE PITIÉ DE PARIS
(1612-1882)

CHAPITRE PREMIER

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ORIGINE DES HOPITAUX

C'est au christianisme qu'il faut faire remonter l'origine des hôpitaux; et l'honneur de leur fondation, tant en Europe qu'en Afrique et dans les parties de l'Asie qui les avoisinent, ne peut lui être contesté.

Avant cette époque, il n'existait que des maisons publiques où les voyageurs et les étrangers recevaient l'hospitalité.

La mendicité qui existe dans nos sociétés actuelles était inconnue des anciens, car l'esclavage qui existait chez eux obligeait les grands propriétaires à nourrir ceux qui, libres aujourd'hui, manquent de tout et sont forcés de demander l'aumône.

D'ailleurs, il faut arriver au christianisme pour trouver les sentiments charitables et les idées philanthropiques; jusque-là, la voix de l'humanité ne s'était pas encore fait

entendre. L'égoïsme et la personnalité dominant les sociétés antiques, tandis qu'au contraire la fraternité et l'assistance mutuelle sont les traits principaux de la doctrine chrétienne; les hommes eurent dès lors une place marquée dans le monde social, et une espèce de solidarité s'établit entre les membres de cette nouvelle société, dont les aptitudes, les facultés physiques et morales différentes, constituèrent les seuls éléments d'inégalité.

Cet égoïsme des sociétés antiques, nous le retrouvons partout; ne voyons-nous pas, en effet, Moïse, pour préserver son peuple des épidémies et de la contagion, chasser sans pitié de son camp les pauvres malades et les condamner ainsi à une mort certaine?

N'est-ce pas également dans le seul but d'assurer la tranquillité publique et la libre jouissance des fortunes particulières, que, dans les républiques grecques, les riches venaient au secours des pauvres?

Enfin, si nous en croyons un auteur philosophique, qui écrivait au commencement du xvi^e siècle, le *baron de Bock*, cette hospitalité, dont on a fait tant d'honneur à l'antiquité, n'était qu'une espèce d'assurance mutuelle qui trouvait sa source et son explication dans l'intérêt seul des particuliers.

Ce ne fut vraiment qu'après la conversion au christianisme de l'empereur Constantin, c'est-à-dire au commencement du iv^e siècle, que le dévouement et la bienfaisance de la religion nouvelle apparurent au grand jour.

Les plus riches d'entre les chrétiens firent bâtir de vastes établissements où les douleurs et la misère trouvèrent un refuge. Les évêques suppléaient à l'insuffisance des fortunes particulières, soit en faisant appel à des souscriptions volontaires, soit en réalisant toutes sortes d'économies sur les revenus de leur église.

Nous devons reconnaître, il est vrai, que la création de ces établissements fut pour beaucoup dans l'augmentation, du nombre des mendiants et des fainéants qui trouvèrent là un moyen facile de vivre aux dépens de ces fondations et s'accoutumèrent très facilement à ne plus s'en passer.

A l'imitation de ces gens vivant dans l'oisiveté, il se forma de nouvelles générations de pauvres qui nécessitèrent la multiplication de ces maisons destinées à les recevoir, soit dans le cas de maladie, soit dans le cas d'extrême misère.

Le premier établissement de ce genre qui fut établi à Rome, le fut vers l'an 380, par une dame très riche du nom de *Fabiola*. Saint Jérôme ¹ nous fait un long tableau de tous les malades qu'on y recevait et qu'on allait même chercher dans la rue où ils gisaient consumés par la faim et les douleurs. Cet établissement fut aussi, d'après saint Jérôme, le premier auquel on donna le nom de νοσοκομείον ².

Il existait déjà depuis quelque temps des espèces d'infirmes dans les camps, pour les soldats malades ou blessés et qu'on appelait *valetudinarium*. Dans les *Commentaires* de Jules César, on ne trouve aucune mention de semblables établissements, et il ressort même de la lecture de cet ouvrage que les soldats étaient respectivement soignés dans leurs tentes ou confiés dans les villes à des femmes et à des vieillards qu'on rétribuait.

Ce n'est qu'au *deuxième* siècle de notre ère que l'on trouve l'existence de *valetudinarium* dans les camps.

Rome avait été cependant devancée par l'Orient dans la voie généreuse où *Fabiola* était entrée.

Saint Épiphane qui écrivait un demi-siècle environ avant

1. *Lettres de saint Jérôme*, traduct. de MM. Grégoire et Colombet, t. IV, p. 288. (Paris, 1840.)

2. Νόσος, maladie, κομείω, je soigne. *Nosocomium*.

saint Jérôme, dit que Eustathe, évêque de Sébaste, fonda un établissement où étaient reçus les malades et dont la direction fut confiée à l'hérésiarque Ærius : voici d'ailleurs un fragment de ce passage :

Nam et presbyterum hunc postea creavit et Xenodochii, quod ptochotrophium in Ponto vocatur, curam ei (Aerio) commisit; ejusmodi quippe domicilia præ amore erga hospites ab ecclesiarum austistitibus exutari solent; in quibus mutilatos et imbecillos collocant, iisque ad victum necessaria pro virili suspèditant ¹.

D'après ce passage, on voit que saint Épiphane lui-même ne donne pas le *Xenodochium* de Sébaste comme une nouveauté, puisqu'il reconnaît que de semblables établissements existaient déjà dans le royaume de Pont, sous le nom de *Ptochotrophium*.

Vers l'an 372, saint Basile se distingua tout particulièrement, pendant qu'il était évêque de Césarée, par la fondation d'un vaste établissement qu'il fit bâtir en dehors de la ville et auquel il donna le nom de *Ptochotrophium*. Cet hôpital devint si important, que saint Jean Chrysostome le compare à une seconde ville; on y recevait, en effet, toutes les personnes pauvres, les malades, les vieillards, les veuves, les enfants et les pèlerins. Des médecins étaient attachés à la maison, ainsi que des serviteurs, et l'on dit même que les ouvriers y avaient des ateliers pour y exercer leur profession.

Sous le règne de Constantin, deux hommes riches, Sampron et Eubule, fondèrent à Byzance un hôpital destiné aux malades et aux infirmes. Ces deux établissements furent,

1. EPIPHANI *Constantiæ sive Salaminiis in Cypro, episcopi opera omnia adversus hæreses*, lib. III, t. I, p. 905. (Paris, 1622.)

peu de temps après leur construction, brûlés dans un incendie suscité par une émeute populaire ¹.

D'après ce que nous venons de rapporter, il est certain que le berceau des établissements hospitaliers se trouve en Orient, et que le *Nosocomium* de Fabiola ne fut que l'importation à Rome des *Ptochotrophium* de saint Basile et de saint Jean Chrysostome.

On vit bientôt ces sentiments de charité se répandre avec ardeur dans tout l'empire d'Orient, et surtout à Constantinople, où des établissements furent fondés pour toutes les infortunes. Chaque établissement étant destiné à recevoir différentes catégories de personnes, on leur donna également un nom différent, en rapport avec le but qu'ils remplissaient; c'est ainsi qu'on désignait sous le nom de *Ptochodochium* ou *Ptochotrophium* les asiles des pauvres.

Ceux destinés aux enfants s'appelaient *Pædotrophium*. Les établissements destinés aux enfants trouvés et aux orphelins portaient le nom de *Orphanotrophium*. Les femmes et les filles trouvaient un asile dans les *Gynetrophium*, et enfin, sous les dénominations de *Xenodochium* ou *Xenotrophium* on désignait les endroits où l'on recevait les étrangers, voyageurs et pèlerins.

Cette multiplication des hôpitaux n'a rien qui doive nous surprendre, car, d'après M. Fleury, sur cent mille chrétiens qu'il y avait à Constantinople on comptait environ cinquante mille pauvres; c'est pour cette raison que saint Jean Chrysostome conseillait au peuple d'avoir chacun chez soi son hôpital domestique, c'est-à-dire une petite chambre pour les malheureux.

Quant à l'origine du mot *hôpital*, dont nous nous servons

1. *Antiquités grecques*. — PETRUS GYLLIUS, *De topographiâ Constantinôpoleos, de Xenodochiis Sampronis et Eubuli* (t. VI, lib. II, cap. VIII).

aujourd'hui et dont la racine est latine, son acceptation dans le sens de *Nosocomium* est de date relativement moderne.

Si nous lisons, en effet, l'ouvrage de M. le docteur Pointe¹, nous voyons que l'Hôtel-Dieu de Lyon, fondé en 542, et qui, comme ceux de l'Orient, recevait des pauvres, des orphelins, des malades et des pèlerins, est encore désigné dans les actes du 5^e concile d'Orléans, en 549, sous le nom de *Xenodochium*. Le mot hôpital fut primitivement employé dans le sens de sa racine *Hospes, hospitalium*, et servait à désigner tous les établissements consacrés à l'hospitalité, quels que fussent les motifs et la position de l'hôte (*hospes*) qui venait la réclamer.

Nous retrouvons dans le vieux Paris les traces de ces établissements. Une bulle du pape Urbain III, de 1187, dit que Robert de Dreux, quatrième fils de Louis le Gros, fonda, avec l'église Saint-Nicolas du Louvre, quatre prébendes et un hôpital pour les pauvres écoliers; hôpital qui, au XIII^e siècle, était appelé *Hôpital des écoliers de Saint-Nicolas du Louvre*, et était composé en 1350 de 18 boursiers.

En 1316, de bons bourgeois fondèrent un hôpital destiné à recevoir les pèlerins qui passaient par Paris pour se rendre à Saint-Jacques de Compostelle ou qui en revenaient: on y recevait aussi les pauvres passants.

En 1326 fut fondé l'hôpital du Saint-Sépulcre, dans la rue des Lombards, pour recevoir les pèlerins de Jérusalem.

Nous pourrions citer encore bien d'autres établissements du même genre, dont l'énumération nous entraînerait trop loin. Ce que nous désirons surtout faire ressortir, c'est que sous cette appellation d'*hôpital* on ne comprenait pas un lieu

1. Dr POINTE, *Histoire topographique et médicale du grand Hôtel-Dieu de Lyon* (p. 1 et suiv.). Lyon, 1842.

destiné aux malades, mais bien une maison d'hospitalité. Toutefois, grâce aux fatigues et aux privations éprouvées par les gens qui venaient ainsi demander l'hospitalité, il arriva que ces établissements se remplirent peu à peu de malades. Si bien que, dans la suite, on conserva le nom d'*hôpital* aux établissements qui furent créés non plus pour y recevoir des voyageurs, mais comme lieux destinés spécialement aux malades.

Cette explication, que nous empruntons au docteur Roubaud ¹, nous paraît, comme à lui, des plus probables, car s'il en était autrement, nous ne retrouverions pas ce mot *hôpital* employé dans toute l'Europe pour désigner les mêmes établissements; ce qui s'explique au contraire en songeant que toute l'Europe participa au grand mouvement des croisades, qui obligea toutes les puissances à créer des maisons hospitalières pour le nombre si considérable de voyageurs et de malades qui exista à cette époque.

Les hôpitaux se multiplièrent prodigieusement en France, en Italie et en Espagne. Vers les *vi^e*, *vii^e* et *viii^e* siècles, on s'occupa même, avec plus de soin qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, de leur administration temporelle et spirituelle.

L'empereur Justinien est, dit-on, le premier qui ait fait publier une loi à cet effet. Il est dit par cette loi que :

Les *Administrateurs des hôpitaux* n'auront point la liberté de disposer de ce qu'ils auront acquis depuis qu'ils sont entrés en charge, non plus que les évêques; que tous leurs acquêts appartiendront aux hôpitaux, en considération desquels on les leur donne, puisque l'on est persuadé qu'ils emploient à ces bonnes œuvres même leurs biens propres.

A la fin du *xii^e* siècle, plusieurs villes du midi de la France,

1. DR ROUBAUD, *Des Hôpitaux au point de vue de leur origine et de leur utilité*. (Paris, 1853.)

Avignon, Montpellier, Vigan (Tarn), possédaient des hôpitaux. Nous trouvons en effet¹ qu'en 1178, pendant la construction du pont d'Avignon, qui dura onze ans, il se bâtit à côté un hôpital, et que saint Benezet² y établit une communauté de religieux pour veiller à la fabrique et à la construction de ce pont, ainsi que pour recevoir et servir les pèlerins. C'est ce qui fit donner le nom de *Pontifs* ou *Frères du Pont* à ces religieux hospitaliers, que Raymond IV, comte de Toulouse, prit sous sa protection en 1203. Cette communauté fut supprimée en 1321, et unie à la Collégiale de Saint-Agricole d'Avignon³.

Nous trouvons également reproduit dans *l'Histoire générale du Languedoc*⁴, d'après les archives de la cathédrale d'Albi, des lettres écrites en latin par Guillaume, évêque de cette ville, en faveur de l'hôpital du Vigan (comté d'Albi) et datées de 1190.

A Montpellier, frère *Guy* ou maître *Guy*, car c'est ainsi qu'il est nommé simplement dans les anciens monuments, fonda l'*Hôpital du Saint-Esprit*, près de la ville, hors la porte Saint-Gilles, vers la fin du XII^e siècle⁵. Il en est en effet qualifié procureur et fondateur dans un acte de donation faite à cet hôpital en 1197. Cette donation est conservée dans les archives du domaine de Montpellier : *Viguerie de Montpellier* (liasse I, registre n^o 2, folio 6,) et on la trouve reproduite dans les *Preuves de l'histoire du Languedoc*⁶.

1. BOUCHE, *la Chorographie ou description de la Provence*, t. II, p. 163.

2. Saint Benezet mourut en 1184 et fut enterré dans la pile de la troisième arche du pont d'Avignon (BOUCHE, *loc. cit.*).

3. *Histoire générale du Languedoc*, de Dom DEVIC et Dom VAISSETTE (éd. Privat, p. 76).

4. D. DEVIC et D. VAISSETTE (*loc. cit.*), t. VIII, p. 406 (éd. Privat).

5. INNOCENT III, liv. I. *Epist.* 95 et 97. — GARIEL, *Series præsulum Magaloniensium*, p. 260. — HELIOT, *Hist. des ordres monastiques*, t. II, ch. XXX et s.

6. D. DEVIC et D. VAISSETTE (*loc. cit.*), t. VIII, p. 436.

Frère Guy fonda encore quelques hôpitaux semblables dans diverses villes de France. Nous devons également signaler que, dans cet hôpital du Saint-Esprit, il n'y avait au début que des frères *Laïcs* pour l'administrer, mais, en 1198, le pape Innocent III ordonna qu'il y existerait en même temps un certain nombre de clercs. Louis XV nomma, le 3 novembre 1716, Melchior, cardinal de Polignac, à la Grande-Commanderie générale et chef de l'ordre régulier hospitalier du Saint-Esprit de Montpellier de deçà les monts ¹.

Nous trouvons aussi ² que Béziers, Capestang et Goudargues possédaient un hôpital à la fin du XII^e siècle ; car, d'après le *Cartulaire de la cathédrale de Béziers*, il est dit que Bernard, évêque de cette ville, et les chanoines de son église s'accordèrent avec le prieur de l'hôpital de Jérusalem de Béziers, par l'intermédiaire des prieurs de l'hôpital de Capestang et de Goudargues.

A la même époque, il existait aussi un hôpital à *Larzac*, car nous trouvons dans les archives du monastère de Cassan, une charte d'Alphonse II, roi d'Aragon, unissant l'hôpital de Larzac en Rouergue, dans la vicomté de Millan, sur la frontière du Gévaudan, au monastère de Notre-Dame de Cassan, dans le diocèse de Béziers.

In Christi nomine, sit notum cunctis, quod ego Ildefonsus, Dei gratia rex Aragonensis, comes Barchinonensis et marchio Provinciae, bono animo, etc... dono, laudo, concedo et confirmo sibi, dilecte Joannes venerabilis prior sanctæ Mariæ de Cassiano, et successoribus fratribusque tuis (presentibus) atque futuris inibi Deo servientibus ipsum hospitale de Larzac, quod Gibertus quondam ad honorem Jesu Christi et pauperum sustentationem construxit. Predictum siquidem hospitale vobis dono et concedo cum omnibus

1. D. DEVIC et D. VAISSETTE (*loc. cit.*), t. VI, p. 72 et suiv

2. D. DEVIC et D. VAISSETTE (*loc. cit.*), t. VI, p. 40.

suis tenedonibus et pertinentiis ubique, cum eremo et populato ad omnem franchitatem, libertatem et ingenuitatem sine aliquo retentu in perpetuum, sicut melius dici et intelligi potest. Actum est hoc apud Perpinianum, mense novembri, anno dominice Incarnationis MCLXXIII, cum silicet dominus rex, veniens de partibus Aragoniæ, ad colloquium comitis Raimundi tenebat. *S. Ildefonsi* regis Aragonum, comitis Barchinonensis et marchionis Provinciae. *S. Raimundi* de Monte Catano. *S. Berengarii* de Cardona. *S. Arnaldi* Jofredi. *S. Bernardi* d'Auriac. *S. Guidonis* Garcias. *S. Guillelmi* domini Montispessulani. *S. Geraldi* de Jorba. *S. Guillelmi* de Alcharras.

Ego *Guillelmus* de Bassa scripsi hanc chartam mandato domini regis et feci hoc signum¹.

Parmi les signataires de cette charte se trouve le seigneur de Montpellier, Guillaume huitième du nom, qui fut le héros d'une singulière aventure rapportée dans *Chronica a commentari del Rey Jacme*, chap. I.

Alphonse II, roi d'Aragon, avait demandé en mariage la fille de Emmanuel, empereur de Constantinople; mais pendant qu'on négociait cette alliance, il se maria à la fille de l'empereur de Castille. L'empereur de Constantinople, ignorant le fait, envoya sa fille à Alphonse II, accompagnée d'ambassadeurs. Ce ne fut qu'à Montpellier qu'ils apprirent le mariage du fiancé de la fille de leur empereur, et ils demandèrent conseil sur ce qu'ils devaient faire à Guillaume de Montpellier, qui, avant de répondre, consulta son conseil. Le conseil fut d'avis qu'il épousât lui-même la fille de l'empereur de Constantinople, ce qui eut lieu après de nombreuses difficultés. C'est ainsi que Guillaume VIII épousa Eudoxe, qui porta le titre d'impératrice. Et ceci se passait vers 1179².

Nous pouvons également affirmer qu'au commencement du XIII^e siècle, la ville de Narbonne possédait un hôpital por-

1. D. DEVIC et D. VAISSETTE (*loc. cit.*), t. VI, p. 61 et t. VIII, p. 286.

2. D. DEVIC et D. VAISSETTE (*loc. cit.*), t. VI, p. 62.

tant le nom d'*Hôpital Saint-Jean*, car nous avons sous les yeux un acte de donation faite à cet hôpital en 1222, et que M. Molinier a publié dans l'*Histoire générale du Languedoc* (édition Privat) ¹.

Nous terminerons cette petite série de documents authentiques relatifs aux hôpitaux des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles par la reproduction intégrale d'une lettre écrite en 1310 par le roi Philippe le Bel, en faveur de l'hôpital de Pont-Saint-Esprit (Gard).

A tous ceux qui ces lettres verront, Jehan.... garde de la prévôté de Paris. Salut. Sachent tuit, que nous l'an de grace mil trois cent et neuf, le jeudi d'avant les Brandons, veismes les lettres de notre seigneur li roi de France en cette forme.

Philippus Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspectaris salutem. Notum facimus quod nos sollicita meditatione pansantes labores immensos, quos dilecti nostri homines ville Sancti Saturnini de Portu in constructione pontis Sancti Spiritus sustinuisse diligentiamque et providentiam circumspectam eorum quas in querendo et procurando emolumento, de quo pons tam mine magnitudinis in tam modico tempore construi potuit adhibuisse noscuntur; considerantes insuper plura navicula jam facta et que ibidem quotidie gratia Sancti spiritus invalescunt, ut ipsi fideles, et quorum largitiouibus dictus pons constructus est, a solita devotione operis pontis ipsius non retrahantur sed ad majorem potius attrahantur, continuantes eleemosinas quas ad perficiendum opus predictum largiflue porrexerunt, predictis hominibus Sancti Saturnini de Portu concedimus de gratiâ speciali; quantum ad nos pertinet ut ipsi in capite dicti pontis a parte ville Sancti Saturnini quoddam hospitali ad recipiendum infirmos, pauperes, debiles et mendicos, necnon unam capellam in honore beate Virginis et gloriosissimi confessoris beati Ludovici, avi quondam nostri edificare et construere valeant dum tamen patri nostro sanctissimo summo

1. L'acte original se trouve aux archives de la Haute-Garonne, ordre de Saint-Jean de Narbonne (liasse II, n^o 7).

pontifici predicta placeant, dictumque hospitale et capellam eximere ab ecclesia majori ville Sancti Saturnini predicti. Volentes et concedentes, ad nos pertinet, quod omnes eleemosine que fiant a Christi fidelibus, sive pro constructione pontis, sive pro dictis hospitali et capella tam in ipsius pontis constructione, quam dicti hospitalis et pauperum ibidem confluentium ac dicte capelle et deservitorum ejusdem sustentatione totaliter et integre convertantur consummatoque opere pontis predicti, dictas eleemosinas ad sustentationem pontis, ejusdem hospitalisque et pauperum, necnon capelle et deservitorum ipsius expendi volumus ut predicatur prout ad nos pertinet et converti. Que omnia per dictos homines fieri volumus ut premittitur et compleris. In cujus rei testimonium sigillum nostrum fecimus presentibus litteris apponi. Datum Parisius die XXV februarii anno domini MCCCIX.

Et nous au transcrit de ces lettres avons ism le scel de la Prévoté de Paris l'an et le jour dessus dit¹.

L'administration des hôpitaux était alors une fonction ecclésiastique que l'on ne donnait qu'à des prêtres ou à des diacres d'une charité connue, et qui ne rendaient de compte qu'à leur évêque.

Il y eut cependant des hôpitaux fondés pour être gouvernés par des religieux ou religieuses, avec exemption de la juridiction épiscopale : c'est même à ces fondations particulières que les évêques se virent restreindre le droit d'inspection qu'ils avaient au début sur toutes les maisons de piété.

Mais bientôt on reconnut que l'intégrité, la bonne foi et le désir de secourir les malheureux ne constituaient pas les plus grandes qualités de ceux qui étaient appelés à administrer le bien des pauvres. On était déjà bien loin des préceptes contenus dans l'ordonnance de l'empereur Justi-

1. Cette lettre a été communiquée par M. Lancelot aux éditeurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, où elle est reproduite, t. VIII.

nien, et le relâchement de la discipline et des mœurs fut tel, qu'il fallut bouleverser entièrement l'administration des hôpitaux.

Les clercs qui avaient cette administration l'avaient convertie en titres de bénéfices dont ils ne rendaient aucun compte, et ils appliquaient à leur profit la plus grande partie des revenus des hôpitaux; si bien que les intentions des fondateurs étaient complètement frustrées.

Ce fut au *Concile de Vienne* en Dauphiné (1311-1312), qu'il fut défendu de donner les hôpitaux comme titres de bénéfices à des clercs séculiers, et il fut ordonné que leur administration en soit confiée à des laïcs capables et solvables qui prêteraient serment comme tuteurs, et rendraient compte aux *Ordinaires*.

Ce décret fut exécuté et confirmé par le *Concile de Trente* (1545-1563), qui donna aux *Ordinaires* toute inspection sur les hôpitaux.

Voici, d'ailleurs, ce que *François I^{er}* plaçait en tête de son édit du 15 janvier 1545 :

Comme nous soyons deuëment avertis que les hospitaux fondez en nostre royaume, ayant esté mal administrez par cy-devant et sont encore de pis en pis gouvernez tant par leurs administrateurs que prélats de nostre royaume et autres qui doivent avoir l'œil sur iceux; lesquels se sont efforcez et efforcent journellement vouloir appliquer à eux ou leurs serviteurs le revenu desdits hospitaux et en faire leur patrimoine sous couleur qu'ils prétendent les dits hospitaux estre titulez et beneficiez en titre, en contrevenant aux saintes constitutions canoniques intentions des fondateurs d'iceux hospitaux et desfrandans les pauvres de nostre dit royaume de leur deuë nourriture et sustentation et qui plus est laissant tomber et ruiner les édifices d'iceux hospitaux et ne se soucient que de prendre le revenu d'iceux, esteindre et abolir le nom d'hospital pour toujours du dit revenu disposer à leur plaisir et volonté, dont

se sont ensuivis plusieurs inconvénients; mesmement que les habitants des villes de nostre dit royaume, à la grande foule de nostre peuple sont contraints de soy cottiser et imposer sur eux les deniers pour la nourriture des pauvres impotents lesquels doivent estre nourris et alimentez par les dits hospitaux et lieux pitoyables selon le revenu d'iceux et intention des gens de bien leurs fondateurs, etc.

Deux ans avant, le même monarque avait, le 19 décembre 1543, daté de Fontainebleau un édit attribuant aux baillis, sénéchaux et autres juges, la surveillance des hôpitaux et maladreries, avec faculté de remplacer les administrateurs.

A partir de cette époque, plusieurs édits furent rendus parmi lesquels nous citerons les trois principaux :

En 1553, Henri II, par son édit du 12 février, attribua au grand-aumônier de France la surveillance et la visite de tous les hôpitaux du royaume; fonctions que nous venons de voir attribuées aux baillis et aux sénéchaux par François I^{er};

En 1561, par un édit du mois d'avril, Charles IX permit l'adjonction aux clercs de laïcs pour administrer les établissements hospitaliers;

Enfin, sur les instances des États-généraux réunis à Blois, Henri III rendit, en 1579, un édit sur la police générale du royaume, connu sous le nom d'*Ordonnances de Blois* et dont les articles 65 et 66 sont relatifs à l'administration des hôpitaux.

Allant plus loin que son prédécesseur Charles IX, voici comment Henri III termine l'article 65 :

Ne pourront désormais estre établis commissaires au régime et gouvernement des fruits et revenus desdites maladreries et hospitaux, autres que simples *bourgeois, marchands* ou *laboureurs* et

non personnes ecclésiastiques, gentils-hommes, archers, officiers publics, leurs serviteurs ou personnes par eux interposées.

Ce fut donc réellement à dater des ordonnances de Blois que l'autorité civile fut définitivement établie dans l'administration des hôpitaux.

Ce fut à Paris surtout que la charité des rois de France et des habitants établit le plus grand nombre de ces établissements.

D'après l'*Encyclopédie* de Diderot et Dalembert, il y avait, à la fin du xviii^e siècle, *quarante-huit* hôpitaux ou maisons de charité pour Paris.

Ces hôpitaux, dont nous citerons simplement les noms, se divisaient en trois classes :

La première classe comprenait les hôpitaux de *malades*, ils étaient au nombre de vingt-deux :

Hommes (6). — La Charité. — Hôpital des Convalescents. Maison royale de santé. — Hôpital de Charenton. — Hôpital militaire des Gardes Françaises et Suisses. — Hôpital des Protestants.

Femmes (4). — Religieuses hospitalières ou hôpital Saint-Julien. — Les Hospitalières de la Place Royale. — Hospitalières de la rue de la Roquette. — Hospitalières de Saint-Mandé.

Communs aux deux sexes (6). — Hospice du collège de Chirurgie. — Hospice de Saint-Sulpice. — Hospice de Saint-Jacques du Haut-Pas. — Hospice de Saint-Méry. — Hospice de Saint-André-des-Arts. — Hôtel-Dieu.

Maladies spéciales (6). — Hôpital Saint-Louis. — Hôpital Sainte-Anne ou de la Santé. — Hôpital Sainte-Reine ou des Teigneux. — Hôpital des Quinze-Vingts. — Hôpital des Incurables. — Hospice de Vaugirard.

La deuxième classe était destinée aux *pauvres malades* et aux *pauvres valides* et comprenait six hôpitaux : Hôpital des Petites-Maisons. — Hôpital de *la Pitié*. — La Salpêtrière. — Bicêtre. — Les Invalides et l'École militaire.

Quant à la troisième classe, elle recevait les *pauvres valides* et comprenait vingt établissements qui se répartissaient ainsi :

Orphelins (6). — Hôpital de la Trinité. — Hôpital de Notre-Dame de la Miséricorde ou des Cent Filles. — Maison des Orphelins dite Mère de Dieu. — Filature de la paroisse de Saint-Sulpice. — Les Orphelines de l'Enfant-Jésus. — École d'orphelins, fils d'officiers ou soldats invalides.

Passants (2). — Hôpital Sainte-Catherine. — Hôpital Sainte-Anastasie et Saint-Gervais.

Vieillards (2). — La Communauté des prêtres de Saint-François-de-Sales. — Hôpital du Saint Nom de Jésus.

Veuves (3). — Maisons des Veuves de la rue Saint-Sauveur, de la rue du Sentier, de la rue Montmartre.

Il existait encore les maisons de la Dentelle Noire et des Filles séculières de Sainte-Agnès ; ces deux dernières maisons servaient à retirer les jeunes filles pendant le jour, afin que les parents pussent aller à leurs travaux ; c'est ce que nous appelons de nos jours des salles d'asile.

Nous bornerons à la fin du xviii^e siècle ce court historique des hôpitaux, pour exposer les motifs qui déterminèrent le gouvernement de la régence de Marie de Médicis à fonder l'hôpital de Notre-Dame de Pitié.

CHAPITRE II

LA PITIÉ DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE L'HOPITAL GÉNÉRAL (1612 1636)

Si par la pensée nous nous reportons à près de trois siècles en arrière et que nous jugions le chemin parcouru d'après les progrès réalisés, nous pourrions constater que les années n'ont pas été stériles.

Comparant, en effet, la situation de la classe nécessiteuse du début du xvii^e siècle et celle qu'elle occupe aujourd'hui, nous devons être fiers du chemin parcouru, et, malgré les desiderata qui subsistent encore, rendre hommage aux fondateurs et aux bienfaiteurs dévoués de notre assistance publique.

Les temps sont en effet bien changés et si, de nos jours, le besoin de créer de nouveaux hôpitaux se fait sentir, c'est bien plutôt le désir d'augmenter le bien-être des malades en perfectionnant leur hygiène, que la nécessité d'assurer la sécurité publique en diminuant le nombre des mendiants et des fainéants.

Si nous consultons les vieux auteurs, tels que Le Maire, Henri Sauval, Piganiol de la Force, Jaillot, etc., qui écrivaient à la fin du xvii^e siècle et dans la première moitié du xviii^e, nous voyons que cet hôpital de la Pitié ainsi que d'au-

tres établissements hospitaliers ne furent institués que pour renfermer les pauvres qui terrorisaient Paris.

A la fin du règne de Henri IV la misère était grande à Paris; le nombre des mendiants déjà si considérable augmentait chaque jour, sans que le gouvernement réussît à y porter remède.

L'horrible et hideux tableau de la misère s'étalait à tous les regards, et la faim, le froid, les nécessités de la vie portaient trop souvent ces malheureux à user de violence envers les passants pour obtenir une aumône qu'ils finissaient par demander avec arrogance.

Leur audace grandissant ainsi à l'ombre de lois trop débonnaires, il fallut prendre contre eux des mesures de rigueur capables d'en diminuer le nombre.

C'est alors que Louis XIII ordonna en 1612 le renferme-ment des mendiants et chargea les magistrats d'alors de l'exécution de cet arrêt.

Il existait à cette époque, non loin de l'église Saint-Victor, vis-à-vis le Jardin Royal des Simples ¹, entre les rues du Battoit ² et du Faubourg-Saint-Victor, sur la rue de Copeaux, un établissement de *Jeu de Paume* portant comme enseigne : *A la Trinité*. Cette maison qui avait un grand jardin fut achetée par les magistrats, qui y firent construire un hôpital appelé Notre-Dame-de-Pitié, parce que sa chapelle était sous cette invocation. Ils louèrent également quatre grandes maisons avoisinantes, qui ne furent achetées que plus tard, et les aménagèrent de façon à remplir le but qu'ils se proposaient.

1. Aujourd'hui, Jardin des Plantes.

2. Cette rue ne prit le nom de rue du *Battoit* qu'en 1603; elle était connue depuis 1588 sous le nom de rue *Neuve-Saint-René*. Sur un plan de 1714 elle est inscrite sous le nom de rue du *Battoit*, et sur le plan de Paris, exécuté sous les ordres de Turgot en 1730, elle porte celui de rue du *Battoir*.

On y reçut tous les vieillards sans aucune ressource et on y enferma tous les pauvres que l'on put arrêter.

Malheureusement cet ouvrage, qui avait donné tant de mal à ceux qui l'entreprirent, ne fut pas de longue durée¹.

Les administrateurs de l'hôpital, notables bourgeois, qui étaient chargés du gouvernement des pauvres renfermés, négligèrent des fonctions qui leur semblaient insupportables ; les magistrats laissèrent tomber en désuétude l'ordonnance de Louis XIII, si bien qu'au bout de quelques années, tout fut réduit à l'entretien et à l'éducation d'un certain nombre de petites filles et de quelques petits garçons.

Quelques vieilles femmes infirmes y trouvèrent aussi un abri pour leurs vieux jours et enfin, dans un lieu séparé qu'on appela *Bon-Secours*, on reçut encore des filles et des femmes débauchées qui désiraient revenir à une existence plus régulière.

Pendant ce temps, les nécessités qui avaient déterminé le gouvernement à fonder l'hôpital de la Pitié redevenaient de plus en plus pressantes : les accroissements de Paris sous le règne de Louis XIII et pendant les premières années de son successeur, ne contribuèrent pas moins que les troubles qui survinrent pendant sa minorité à multiplier le nombre des mendiants et des vagabonds que les auteurs anciens, Le Maire, Jourdan, Henri Sauval, Piganiol de la Force, le font monter à plus de *quarante mille*, chiffre exorbitant eu égard à la population d'alors.

Le tableau que nous en a laissé Henri Sauval² est trop

1. Par l'édit du roi Louis XIV pour l'établissement de l'hôpital général en 1656, nous voyons que la maison de la Pitié ne fonctionna que pendant cinq ou six ans, et encore très imparfaitement.

2. HENRI SAUVAL, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. I, liv. V, p. 525.

pittoresque pour que nous ne le reproduisions pas ici :

Les mendiants demeuraient en pleine liberté par toute la ville et les faubourgs de Paris; ils y abondaient de toutes les provinces du royaume et de tous les États de l'Europe, le nombre en croissait tous les jours, et il s'en faisait enfin comme un peuple indépendant qui ne connaissait ni loi, ni religion, ni supérieur, ni police; l'impiété, la sensualité, le libertinage était tout ce qui régnait entre eux. La plupart des assassinats, des larcins et des violences de jour et de nuit, était l'ouvrage de leurs mains et ces gens que leur état de pauvres rendait l'objet de la compassion des fidèles, étaient par leurs mœurs corrompues, par leurs blasphèmes et par leurs discours insolents, les plus indignes de l'assistance du public.

Tous ces mendiants formaient plusieurs corporations qui avaient chacune leur nom et leur genre de... *travail*; en voici d'ailleurs l'étrange et curieuse nomenclature :

Les *Courtauds*, qui ne venaient à Paris que l'hiver et s'en allaient avec la belle saison exercer leurs rapines aux environs de la ville.

Les *Capons*, qui allaient mendier dans les endroits publics, cabarets, tavernes, etc.

Les *Francs-Mitoux*, qui s'étudiaient à contrefaire les malades et avaient la spécialité des attaques de nerfs.

Les *Mercandiers*, qui se donnaient pour d'honnêtes industriels ruinés par la guerre, le feu, etc., et se présentaient à domicile chez les bourgeois, vêtus d'un bon pourpoint et de mauvaises chausses.

Les *Malingreux*, qui, eux aussi, contrefaisaient les malades et se disaient hydropiques ou atteints d'ulcères aux bras et aux jambes qu'ils imitaient très bien. Ceux-là sollicitaient la pitié sous les porches des églises.

Les *Drilles*, qui étaient d'anciens militaires licenciés, et qui, le sabre au côté, demandaient une aumône qu'il était parfois dangereux de leur refuser.

Les *Orphelins*, dont le rôle consistait à se présenter presque nus, en hiver, de façon à paraître gelés et à trembler devant les passants.

Les *Piêtres*, qui contrefaisaient les estropiés et marchaient sur des échasses.

Les *Polissons*, qui marchaient par bandes, vêtus d'un mauvais pourpoint, sans chemise, chapeau sans fond et une sébile en bois à la main.

Les *Coquillards*, qui se disaient pèlerins, se couvraient de coquilles et demandaient l'aumône sous prétexte de continuer leur voyage.

Les *Collets*, qui se disaient atteints de la teigne et demandaient l'aumône pour se rendre à Flavigny en Bourgogne où sainte Reine avait la réputation de guérir miraculeusement cette maladie.

Les *Soboulleux*, qui avaient la spécialité des attaques d'épilepsie et se laissaient tomber sur le pavé avec des contorsions affreuses, jetant de l'écume qu'ils produisaient avec un peu de savon dans leur bouche.

Les *Cagous*, qui étaient les anciens, les expérimentés et instruisaient les novices dans l'art de couper les chaînes de montre, d'enlever les bourses, de tirer les mouchoirs ainsi que de se créer des plaies factices.

Je m'arrête dans cette énumération qui deviendrait fastidieuse, mais il y avait encore bien d'autres corporations du même genre. Tel était donc l'état de Paris à cette époque.

Tous ces prodigieux désordres eurent leur cours jusqu'en 1640, sans qu'on fit beaucoup de réflexions ; cependant tout le monde désirait que l'on remédiât à un tel état de choses. Mais il n'était pas facile de dissiper cette foule de vagabonds qui n'obtenaient que par ruse et par violence les secours dont ils étaient indignes, et qui, par leur nombre et leur audace, étaient capables de se porter aux plus grands excès pour se maintenir dans leur indépendance.

Ce fut là le motif de quantité d'assemblées qui eurent lieu chez les magistrats depuis 1640 jusqu'en 1649¹. On

1. A cette époque nous trouvons, dans le *Recueil des règlements de l'Hôpital général* (archives de l'assistance publique), un arrêt du Parlement en date du 15 juin 1641, qui ordonne la translation de l'hôpital des Bourguignons à l'hôpital des pauvres enfermés de Notre-Dame de Pitié.

commença par s'occuper de soulager les pauvres, et grâce au zèle de quelques personnes charitables, on y réussit si bien que beaucoup de pauvres se trouvèrent dans l'abondance pendant que les familles qui n'avaient qu'une fortune médiocre manquaient souvent du nécessaire.

Ce premier succès stimula plus que jamais le zèle de

Nous ne reproduisons ici que le commencement de cet arrêt et les quelques lignes qui le terminent :

« Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre : au premier des huissiers de nostre cour de parlement ou autre nostre huissier ou sergèt sur ce requis ; salut,

« Scavoir faisons que de iour et dattes des présentes, comparans en nostre dite cour des gouverneurs et administrateurs des pauvres enfermés de ceste ville de Paris et hospital Notre Dame de Pitié sis au fauxbourg Saint Victor demandeurs en execution d'un arrest de nostre dite cour du dix neuf iuillet mil six cens trente-six et commission d'icelle dite cour du vingt-sixième d'aoust ensuiuant, le dit arrest contenant l'omologation du contract du vingt-trois may au dit an six cens trente-six et l'union de l'hospital des Bourguignons et vicomté de Folz au dit hospital des pauvres enfermés ; et à ce que les demandeurs soient mis en possession du dit hospital suiuant le dit arrest et procès verbal du préuost de Bar-sur-Seine du vingt deux nouembre aussi au dit an six cens trente-six d'une part, etc.

« Donné à Paris en nostre dite cour ce quinziesme de iuin, l'an de grace mil six cens quarante-un et de nostre règne le trente deuxiesme.

Signé GUYET et scellée ;

« Collationné à l'original par moy conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France.

« LEGRAND. »

A cette époque également, la direction spirituelle de la Pitié était confiée au curé de Saint-Médard, car nous trouvons dans les *Archives hospitalières de Paris*, publiées par MM. H. Bordier et L. Briède, l'indication des documents suivants, qui sont aux archives de l'assistance publique :

Sentence du 30 septembre 1641, qui décharge la cure de Saint-Médard de la direction spirituelle de la Pitié, moyennant une redevance annuelle de 25 sous ; — règlement et transaction du 8 avril 1642, entre MM. les administrateurs de Notre-Dame de Pitié et le curé de Saint-Médard. — Écrit non signé par lequel le curé de Saint-Médard demande qu'il lui soit présenté un cierge le jour de Saint-Médard, au lieu des 25 sous de redevance. Enfin, une délibération du 28 juin 1658, au sujet du reposoir fait sous la tribune de l'église de la Pitié et du refus du curé de Saint-Médard de s'y reposer et d'entrer dans l'église.

ceux qui désiraient le renfermement des pauvres, et l'on créa ce qu'on appela des *Magasins charitables*, dont on trouva l'invention en 1631.

Grâce à ces magasins on revêtit tant de pauvres, on nourrit tant de misérables, on soulagea tant de familles désolées, qu'on commença à entrevoir la possibilité de renfermer et contenir dans le devoir une nation fainéante et libertine qui n'avait jamais eu de règles.

On travailla donc avec plus d'ardeur que jamais à ce grand ouvrage du renfermement des pauvres. Tous les anciens mémoires que l'on avait sur la matière, tous les différents moyens qui avaient été proposés à d'autres époques furent scrupuleusement examinés. On s'occupa de chercher les endroits les plus propices pour l'installation des logements, et l'on alla même jusqu'à projeter la conduite et la police que l'on devrait y faire observer.

Tous ces projets furent activement secondés par un homme d'une haute influence, M. *Pomponne de Bélièvre*, alors premier président au Parlement de Paris, qui reprit en seconde main le projet qu'on avait formé pour l'établissement d'un hôpital général dont le Parlement avait ordonné l'exécution par son arrêt du 16 juillet 1632, mais dont les circonstances du temps avaient suspendu l'effet.

On lui fit voir tout ce qui avait été projeté depuis quelques années, il en fit un examen attentif, et soumit ces projets à l'appréciation de quantité de personnes intelligentes de telle sorte que la chose devint publique bien avant que d'être scellée.

Chacun put ainsi en discourir à son aise, et l'on doit dire que la plupart du monde *traita* le dessein d'*imagination* et de *chumère*, et ceux qui l'entreprenaient de gens de *bonne volonté*, mais de *petite prévoyance*.

Cette appréciation du public n'a rien qui doive vous étonner ; car, de nos jours, nous voyons les mêmes sentiments se produire toutes les fois qu'une grande idée est mise en avant.

On commence d'habitude par critiquer et trop souvent par tourner en ridicule ce qui, plus tard, provoque l'admiration.

On eut beau dire que tout ce grand ouvrage n'était que *rêverie de dévots*, M. de Bélièvre ne se découragea pas.

Sur les instances du premier président, Sa Majesté le roi de France ordonna, par un édit qui fut scellé le 27 avril 1656, l'établissement d'un *Hôpital général* et un règlement pour tout ce qui devait y être observé.

A cet hôpital fut rattachée *Notre-Dame-de-Pitié*, ainsi que d'autres établissements, mais vu leur insuffisance le roi abandonna à cet effet le château de Bicêtre et les maisons de la Salpêtrière avec toutes leurs dépendances.

On travailla aussitôt à disposer les lieux convenablement à l'usage auquel on les destinait, et l'on publia par ordre de Messieurs les Ministres, et de M. de Mesmond qui présidait le Parlement depuis la mort de M. de Bélièvre que l'*Hôpital général* serait ouvert le 7 mai 1657, pour tous les pauvres qui voudraient s'y rendre.

Il fut, en même temps, fait défense au prône de toutes les paroisses ainsi qu'à cri public, par ordre des magistrats, aux mendiants de demander l'aumône dans Paris, sous peine de punitions sévères.

Le 14 mai 1657, plus de cinq mille mendiants furent enfermés, sans provoquer la moindre émotion populaire ; tout Paris, ce jour-là, changea de face ; la plus grande partie des mendiants se retira dans les provinces, les plus sages pensèrent à gagner leur vie sans la demander, et les plus infirmes se renfermèrent de leur propre mouvement.

CHAPITRE III

LA PITIÉ ET L'HOPITAL GÉNÉRAL (1636-1789)

Nous venons d'exposer dans le chapitre précédent, le triste sort qu'avait subi l'hôpital de la Pitié, et les évènements qui avaient nécessité la création de l'Hôpital général.

Nous croyons intéressant de reproduire ici l'édit d'établissement de cet hôpital, tel qu'il fut rendu par le roi Louis XIV en 1636.

ÉDICT DU ROY

PORTANT ÉTABLISSEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL POUR LE RENFERMEMENT DES PAUVRES MANDIANS DE LA VILLE ET FAUX-BOURGS DE PARIS.

Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre à tous présens et avenir, salut. Les Roys, nos prédécesseurs, ont fait depuis le dernier siècle plusieurs ordonnances de police, sur le fait des pauvres en nostre bonne ville de Paris et travaillé par leur zèle autant que par leur autorité, pour empêcher la mendicité et l'oysiveté, comme les sources de tous les désordres. Et bien que nos compagnies souueraines ayent appuyé par leurs soins l'exécution de ces ordonnances, elles se sont trouuées néantmoins par la suite des temps infructueuses et sans effet, soit par le manquement des fonds nécessaires à la subsistance d'un si grand dessein, soit par le déffaut d'une direction établie et conuenable à la qua-

lité de l'œuvre. De sorte que dans les derniers temps et sous le règne du deffunt Roy, nostre très honoré Seigneur et Père, d'heureuse mémoire, le mal s'estant encores accru par la licence publique et par le dérèglement des mœurs ; l'on reconnut que le principal deffaut de l'exécution de cette police prouenoit de ce que les mandians auoient la liberté de vacquer partout et que les soulagemens qui estoient procurez, n'empêchoient pas la mandicité secrete et ne faisoient point cesser leur oysiueté.

Sur ce fondement fut proietté et exécuté le loüable dessein de les renfermer dans la maison de la Pitié et lieux qui en dépendent. Et lettres patentes accordées pour cet effet en 1612, registrées en nostre cour de Parlement de Paris suiuant lesquelles les pauvres furent enfermez et la direction commise à de bons et notables bourgeois qui successivement les uns après les autres ont apporté toute leur industrie et bonne conduite pour faire réüssir ce dessein. Et toutefois quelques efforts qu'ils ayent peu faire, il n'a eu son effet que pendant cinq ou six années et encores très imparfaitement, tant par le déffaut d'employ des pauvres dans les œuvres publics et manufactures, que pour ce que les directeurs n'estoient point appuyez des pouuoirs et de l'autorité nécessaires à la grandeur de l'entreprise et que par suite les désordres et malheur des guerres, le nombre des pauvres soit augmenté au delà de la créance commune et ordinaire et que le mal se soit rendu plus grand que le remède.

De sorte que le libertinage des mandians est uenu iusqu'à l'excès par un malheureux abandon à toutes sortes de crimes qui attirent la malédiction de Dieu sur les Estats, quand ils sont impunis.

L'expérience ayant fait connoître aux personnes qui se sont occupées dans ces charitables employs que plusieurs d'entre'eux de l'un et l'autre sexe habitent ensemble sans mariage, beaucoup de leurs enfans sont sans baptesme et ils uiuent presque tous dans l'ignorance de la Religion, le mespris des sacremens et dans l'habitude continuelle de toutes sortes de uices.

C'est pourquoy comme nous sommes redeuables à la miséricorde diuine de tant de grâces et d'une uisible protection qu'elle a fait paroistre sur nostre conduite à l'aduènement et dans l'heureux cours de nostre règne par le succès de nos armes et le bonheur de nos uictoires, nous croyons estre plus obligez de luy témoigner nos

reconnaissances par une royale et chrestienne application aux choses qui regardent son honneur et son service ; considérons ces pauvres mandians comme membres vivans de Jésus-Christ et non pas comme membres inutiles de l'estat.

Et agissans dans la conduite d'un si grand oeuvre non par ordre de police mais par le seul motif de charité.

Suivent cinquante-huit articles, qu'il est inutile de reproduire ici et dont les plus importants ont trait, au renfermement des pauvres, à la nomination des chefs de la direction et des directeurs perpétuels, à la composition de l'Hôpital général, qui outre la Salpêtrière comprend les maisons de la *Pitié*, du *Refuge*, de *Scipion*, de la *Savonnerie* et de *Bicêtre*.

Il est dit en outre que le roi est le protecteur de l'Hôpital général.

Les directeurs auront des pouvoirs juridiques déterminés.

Enfin exemption de la taille pour toutes les maisons composant l'hôpital.

Cet édit est ainsi terminé :

Si donnons en mandement à nos aimez et feaux conseillers les gens tenans nostre cour du Parlement de Paris, chambre des comptes, cour des aydes, que ces présentes ils fassent lire, enregistrer, garder, observer et entretenir selon leur forme et teneur à la diligence de nostre procureur général, auquel nous enjoignons d'y tenir la main.

Mandons à nos aimez et feaux conseillers les présidens trésoriers de France à Paris, de faire pareillement registrer les dites lettres et de l'amortissement et exemption des francs-fiefs et nouveaux acquets et don des droits à vous deues, ioüir et user par le dit hospital général; cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens, dérogeant expressément à tout ce qui pourrait estre contraire à ces présentes et aux déroatoires.

Car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris, au mois de Avril, l'an de grâce, mil six-cent cinquante-six et de nostre règne le treizième.

Signé : LOUIS.

Par le roy

DE GUÉNÉGAUD.

Scellé du grand sceau de cire verte.

Depuis l'époque de la fondation de l'Hôpital général jusqu'à l'année 1676, parurent quarante-quatre arrêts ou ordonnances relatifs à cet hôpital, on les trouve consignés dans l'ouvrage de P. Jourdan ¹.

La formation de l'Hôpital général amena une révolution complète dans la maison de la Pitié, et nous pouvons affirmer que ce n'est vraiment qu'à dater de cette époque que cet établissement rendit les services que l'on devait en attendre.

Ce fut la Pitié qui devint le chef-lieu ² de l'Hôpital général et ce fut là que les administrateurs vinrent y tenir ordinairement leurs assemblées ³.

Dans toute cette grande administration, l'hôpital de Notre-Dame-de-Pitié reçut une destination spéciale.

D'après un procès-verbal dressé en 1663 par la commission du Parlement, il parut contraire aux bonnes mœurs de recevoir les deux sexes dans la même maison, et l'on affecta spécialement la Pitié pour recevoir les filles.

1. *Histoire de l'établissement de l'Hôpital général avec les actes et pièces justificatives.* (Paris, 1676.)

2. TENON, *Mémoire sur les hôpitaux* (1788), p. 11. — A. HUSSON, *Étude sur les hôpitaux*, 1862, p. 18.

3. *Archives hospitalières de Paris.* Nous trouvons : 1^o Un arrêt du Parlement du 18 avril 1657, faisant défenses à tous notaires, huissiers ou sergens de porter aucuns exploits à l'Hôpital général, ailleurs qu'au bureau de la Pitié;

2^o Un second arrêt, également du 18 avril 1657, qui enjoint aux pauvres mendiants de se rendre en la maison de la Pitié, pour être envoyés aux maisons de l'Hôpital général avec défense de mendier.

On recevait ces enfants depuis l'âge de quatre ans et jusqu'à six ans, elles apprenaient à s'habiller et à faire leur prière. Depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf, celles qui étaient susceptibles d'acquérir un peu d'instruction, apprenaient à lire, à écrire, ainsi que le catéchisme, et quand elles étaient en état de travailler, on leur enseignait le *Tricot de saint Marceau*, le tricot fin, la lingerie, la couture, le point de France et autres manufactures qui leur permirent de gagner leur vie et de servir quand elles entreraient en condition. On appela l'endroit où étaient renfermés ces enfants : la *Grande Pitié*¹.

Plus tard, dans une cour complètement séparée de la Grande Pitié, et située derrière, on reçut une centaine de petits garçons de l'âge de douze à treize ans, dont la conduite et l'instruction étaient confiées à deux maîtres. Cette partie de l'hôpital fut appelée la *Petite Pitié*. Une des occupations de ces enfants consistait à assister aux enterrements².

Depuis cette époque jusqu'en 1809, on entretint toujours dans cette maison un grand nombre de pauvres enfants des deux sexes, qui pour y être admis devaient être de Paris ; on les instruisait au travail et c'était là ainsi qu'à la Salpê-

1. Dans le *Recueil des règlements* concernant l'Hôpital général, on trouve un *Mémoire* présenté au conseil, en faveur de l'hôpital de la Pitié, en 1762, par François-Nicolas *Brisout*, pour l'établissement de filatures propres aux toiles des Indes et de Hollande, mousselines, linons, batistes, perses, fils de Malines et autres filatures étrangères, *Mécanique nouvelle*, inventée sous les ordres du conseil par F.-N. Brisout. (T. II, p. 39.)

2. Dans le nombre des dix-neuf paroisses qui composaient alors Paris, celles de Saint-Sulpice et de Saint-Benoît ne se servaient plus en 1784 des enfants de la Pitié que pour les convois de plus de 12 ou même de 18 prêtres.

Le prix qui était payé était de *dix sols* par chaque enfant pour la première douzaine, et d'*un sol* seulement au delà de ce nombre (*Code de l'Hôpital général de Paris*, 1786, p. 301).

rière, que beaucoup de personnes allaient demander des filles pour les servir.

L'enfant n'était accordé qu'après une exacte connaissance des personnes, et qu'après être demeurés d'accord du prix de ses gages. Quelques-unes étaient mariées à des artisans sur les mœurs et les biens desquels on prenait des informations toutes spéciales.

Pendant quelques années un nombre considérable de ces jeunes filles furent embarquées pour aller peupler nos colonies d'Amérique où on les mariait.

Dans l'origine, une des dépendances de la Pitié fut consacrée sous le nom de *Refuge* par les directeurs de l'Hôpital général, à l'enfermement des femmes et de filles débauchées. Mais bientôt le nombre des pauvres et des vagabonds s'accrut dans de telles proportions, qu'il fallut employer à les loger plusieurs bâtiments consacrés d'abord à cette maison de Refuge.

Malheureusement, on reconnut bien vite que ce changement de destination avait entraîné de graves inconvénients et soulevé de nombreuses plaintes; c'est alors que parurent les lettres patentes d'avril 1665, enjoignant aux directeurs de l'Hôpital général de rétablir la maison de Refuge, dans le lieu qu'ils jugeraient le plus propre et le plus sûr pour recevoir les femmes et les filles débauchées qui seraient envoyées, soit par l'autorité du Prévôt et gens tenant le Présidial au Châtelet de Paris, soit par les gens tenant le Parlement, pour être employées aux ouvrages de leur condition.

Ce fut grâce aux libéralités de *Marie de Sita*, veuve de *Jacques Violle*, conseiller au Châtelet, que les lettres patentes de 1665 reçurent leur exécution. Les directeurs de l'Hôpital général acquirent avec cet argent les maisons et jardins de

la *ruelle Sainte-Anne*, située entre les rues du Battoir et du Jardin-du-Roi, ainsi qu'une partie de la rue du Puits-de-l'Hermite, et y établirent la nouvelle maison de Refuge, qui contenait 60 cellules pour les femmes et filles renfermées par force, et appelées les *Forcées*, et 60 lits pour les femmes et filles pénitentes recluses volontairement, et qu'on appelait les *Volontaires*.

En 1672, les directeurs de l'Hôpital général ayant résolu d'établir la maison de Refuge hors de l'enceinte de la Pitié, c'est alors que l'on créa la maison de Sainte-Pélagie, dont l'emplacement avait été acheté trente mille francs¹ par Marie Bonneau, veuve de Jean-Jacques de Beauharnais de Miramion, la duchesse d'Aiguillon et M^{me} de Traversé, qui y avaient déjà établi une maison destinée aux femmes et filles débauchées.

Par suite de cette séparation, les bâtiments acquis par Marie de Sita appartinrent désormais en toute propriété à la maison de la Pitié, en sorte que les terrains occupés par cette maison en 1775 s'étendaient jusqu'à la rue d'Orléans, aujourd'hui rue Daubenton.

Les enfants de l'un et l'autre sexe y recevaient, comme nous l'avons dit, l'enseignement élémentaire et y apprenaient un état; on leur faisait fabriquer des draps pour l'habillement des hôpitaux et même des troupes.

Quant à la nourriture que l'on donnait aux pauvres, voici, d'après Henri Sauval², de quoi elle se composait pour les adultes : Journallement on leur distribuait du pain bis, du potage et six onces de bœuf, qui revenaient environ à trois onces cuit et sans os. Pour les personnes caduques et infir-

1. PIGANIOU DE LA FORCE, *Description de Paris*, etc. (1742), t. VI, p. 643.

2. HENRI SAUVAL (*loc. cit.*), t. I, liv. V, p. 532.

mes, un *demi-septier* de vin. Pour les jours maigres, on leur donnait du pain, du potage, deux ou trois œufs, du beurre, du fromage et, enfin, pendant le carême, les aliments étaient réduits aux pois, fèves, harengs, fromage et beurre.

Quant au service médical, il était ainsi composé : Deux médecins de la Faculté de Paris étaient gagés pour visiter les pauvres trois fois par semaine, et plus souvent s'il était nécessaire. Ces médecins faisaient des ordonnances, et les médicaments et remèdes étaient administrés par les apothicaires, chirurgiens, infirmiers et infirmières¹.

Nous avons vu, dans l'exposé précédent, qu'à l'origine de l'Hôpital général, la maison de la Pitié avait été spécialement désignée pour l'entretien des enfants du sexe féminin ; si nous lisons les auteurs de la fin du XVIII^e siècle, nous voyons que la destination de cet établissement a été complètement changée, car nous n'y retrouvons plus à cette époque que des petits garçons.

Voici, d'ailleurs, ce qu'écrivait à ce sujet, en 1788, M. *Aubry-Dumenil*.², greffier de l'Hôpital général, économiste de la Pitié, et qui est un des hommes qui ont le plus contribué au bien de cet hôpital et des enfants auxquels il est destiné :

Cette maison, dit M. Aubry, ne contient que des garçons dont le nombre, année commune, s'élève à celui de douze ou treize cents.

L'on y est admis depuis l'âge de cinq à six ans jusqu'à douze, et il suffit pour y entrer d'apporter l'extrait baptistaire de l'enfant et un certificat de M. le curé de la paroisse des père et mère constatant qu'ils sont hors d'état de nourrir l'enfant qu'ils présentent.

Il faut en outre que les parents dont la pauvreté se trouve certifiée soient domiciliés dans Paris au moins depuis deux ans, ou dans le ressort du Châtelet.

1. HENRI SAUVAL (*loc. cit.*), t. I, liv. V, p. 532.

2. *Encyclopédie méthodique* : DIDEROT ET DALEMBERT, t. X, p. 258.

Une fois admis à la Pitié, les enfants y restent jusqu'à leur première communion et n'en sortent que pour être mis en métier, à moins que les parents dans l'intervalle ne les retirent en justifiant qu'ils sont en état d'en prendre soin.

Pendant leur séjour dans cette maison, les enfants sont divisés par classes, qui sont présidées par des maîtres et où ils apprennent leur religion, à lire, à écrire et à compter.

Il eût été à souhaiter qu'ils y fussent aussi employés à quelques travaux, mais le défaut de local ne l'avait pas permis. M. Aubry signale ce desideratum en espérant que par la suite on comblera cette lacune.

Lorsque les enfants atteignaient treize ou quatorze ans, on les mettait, pendant quelques semaines, à l'essai chez des chefs d'atelier qui venaient demander des apprentis, et ce n'était qu'après cet essai qu'on passait le brevet d'apprentissage.

Les différents maîtres, chez qui l'on placait des enfants, étaient visités de temps en temps par un inspecteur spécialement chargé de cette occupation, et qui tous les matins devait donner au directeur de l'hôpital la feuille de sa tournée de la veille.

Dans ses *Mémoires sur les hôpitaux* écrits en 1788, Tenon nous dit également que l'hôpital de la Pitié renfermait *treize cents* personnes en 1786.

Il nous apprend encore qu'autrefois tous les prisonniers malades des maisons de force de l'Hôpital général étaient transférés à l'Hôtel-Dieu et le surchargeaient tellement ¹ qu'un arrêté du Parlement, en date de 1754, empêcha de les y recevoir.

Cependant l'Hôpital général n'en continua pas moins à y envoyer ses bons pauvres quand ils étaient malades, et on

1. On évalue à 4,200 par an le nombre des malades que l'Hôpital général envoyait à l'Hôtel-Dieu.

estime qu'il y en entretenait continuellement environ huit cents.

Ce ne fut qu'en 1788 que l'Hôpital général créa dans trois de ses principales maisons un hôpital pour soigner ces pauvres malades.

La Pitié, ayant été du nombre, dut en recevoir *deux cents* pour sa part.

Tenon nous dit encore ¹ que l'on traitait à l'hôpital de la Pitié les enfants atteints de la teigne, de la gale ou des humeurs froides.

D'après le récit que *La Rochefoucauld-Liancourt* nous a laissé de la visite qu'il fit en 1790 à la maison de la Pitié, nous savons qu'elle renfermait 1,396 enfants.

Ce philanthrope assure que la teigne et la gale étaient les seules maladies qui y étaient traitées, et que le scorbut y était très fréquent parmi les enfants placés dans cet hôpital. Ces pauvres enfants étaient alors portés à l'Hôtel-Dieu et ce déplacement forcé aggravait leur maladie ; ceux qui n'y succombaient pas en rapportaient la gale.

Jusqu'à présent nous avons vu la maison de la Pitié consacrée presque exclusivement à l'éducation et à l'instruction des jeunes enfants.

Ce n'est, comme le dit Tenon, qu'en 1788 que pour la première fois on affecta une partie de ses bâtiments aux malades.

Nous allons maintenant lui voir prendre sa véritable place parmi les hôpitaux de la capitale, et nous nous efforcerons de suivre pas à pas toutes les transformations successives qui s'y sont opérées depuis la Révolution française jusqu'à nos jours, et qui caractérisent ce que nous avons appelé l'histoire moderne de Notre-Dame de Pitié.

1. TENON (*loc. cit.*), p. 11.

Nota. — Nous ne voulons pas terminer ce chapitre, sans inscrire ici les noms de trois bienfaiteurs de l'hôpital de Notre-Dame de Pitié: MM. *Hardy, De la Haye* et *Beguin*. On pourra lire aux *Archives de l'Assistance publique* une sommation faite aux ecclésiastiques de la Pitié, le 28 août 1762, de choisir les jours les plus commodes aux administrateurs pour célébrer les services de ces trois hommes de bien.

CHAPITRE IV

PÉRIODE MODERNE (1789-1882)

Nous voici arrivés à une époque bien orageuse, où toutes les grandes administrations publiques subirent le contre-coup des graves événements qui s'accomplissaient.

La Révolution française, cependant, ne changea en rien la destination de l'hôpital de la Pitié, son nom seul fut remplacé par celui d'*Hôpital des Orphelins du faubourg Saint-Victor*, qui rappelait l'usage auquel il était destiné.

Un peu plus tard, cette dénomination fut changée à son tour, et pendant la Convention on désigna la maison par le nom de *Maison des élèves de la Patrie*. Nous ne pouvons pas préciser jusqu'à quelle époque la Pitié porta ce nom, mais dans le premier numéro des *Comptes financiers* publiés chaque année par l'administration de l'Assistance publique et qui remonte à l'an XI, c'est-à-dire à l'année 1803, nous ne trouvons déjà plus le nom d'Elèves de la Patrie, mais bien celui d'*Hospice des Orphelins* qu'elle conserva jusqu'en 1809, époque à laquelle elle devint une *annexe de l'Hôtel-Dieu*.

Pendant toute cette période, nous ne trouvons pas trace d'administration spéciale pour la Pitié, elle faisait partie de cette vaste institution appelée l'*Hôpital général*, s'y trouvait pour ainsi dire noyée et n'avait pas d'existence propre. Ce

ne sera que plus tard que nous assisterons à l'évolution bien lente de son indépendance, tant au point de vue médical qu'au point de vue administratif.

Nous avons dit que la Révolution française n'avait changé en rien la destination de l'hôpital de la Pitié; c'est vrai ! mais en revanche les idées nouvelles pénétrèrent au sein de cet établissement et modifièrent les occupations des enfants qu'on y entretenait.

Un écrivain du temps, un officier de santé, le citoyen *Audin-Rouvière*¹, nous a laissé une description de la maison des Élèves de la Patrie en l'année 1794 (an II) :

Cet établissement, nous dit-il, est destiné aux enfants pauvres de Paris ou des environs; ceux qui veulent y être admis se présentent au bureau général des hospices, *Parvis de la Raison*, et deux jours par décade leur réception a lieu. Ils y sont au nombre de quatorze ou quinze cents.

Ces enfants sont reçus depuis l'âge de *quatre* ans jusqu'à *douze* ans; à cette époque de leur âge ils sont placés en apprentissage chez des ouvriers de Paris.

Ils sont répartis dans la maison en sept divisions qu'on appelle emplois, et y reçoivent l'instruction de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique. Chaque emploi a un maître et un sous-maître. Ces divisions ne sont pas graduelles.

La gale et la teigne étaient, autrefois, les seules maladies que l'on traitait dans la maison, et les enfants qui tombaient malades étaient envoyés à l'*Hospice national* (Hôtel-Dieu). Le scorbut y est très commun. Les fièvres rouges y sont aussi des maladies presque habituelles.

Quant à la nourriture, elle est uniforme dans la maison, mais les aliments sont mal préparés, ce qui est la source de maladies qui font périr beaucoup d'enfants dans les hospices de cette classe.

Les carottes, les bettes, les navets et autres racines succulentes

1. AUDIN-ROUVIÈRE, *Essai sur la topographie physique et médicale de Paris, avec une description des hôpitaux*, p. 95. (Paris, an II.)

données de temps à autre, quelques légumes verts, des fruits rouges en été, un peu de vin aux plus débilés, des vêtements suffisants à tous, le travail et l'exercice proportionnés à l'âge et à la saison seraient le moyen de prévenir la cachexie des enfants dans ces asyles.

Ces moyens, que l'on commence déjà à mettre en usage dans quelques-unes de ces maisons, sont faits pour faire aimer leur institution et pour assurer à la république une population nombreuse et robuste.

L'instruction générale ne consistait, sous l'ancienne administration, qu'à lire, écrire et apprendre la religion, à laquelle ils consacraient cinq heures par jour, sans aucun travail dans la maison. Aujourd'hui on a formé des ateliers, des filatures, des cardures et quelques-uns sont occupés à faire de la charpie pour les défenseurs de la Patrie.

Les principes qui régissent aujourd'hui cette maison sont fondés sur ceux de la république, et ces jeunes enfants jouissent sous plusieurs rapports intéressants de plus de bonheur et de santé.

On voit avec satisfaction, sur le fronton des portes des différentes salles, les noms des grands hommes : *Régulus, Anaxagoras, Solon, Brutus, J.-J. Rousseau, etc.*... La Patrie et la Vertu sont toujours à l'ordre du jour dans cette maison. Les enfants adressent tous les matins leurs vœux à l'Être suprême et consacrent leur journée au travail et à l'instruction. Ils ne perdent plus comme autrefois le temps précieux de l'enfance, à assister à des convois funèbres dans Paris.

La fraternité, la bonne morale, les vertus républicaines, sont sans cesse retracées à leurs yeux et constituent la base de leur éducation.

Ce passage du livre du citoyen Audin-Rouvière est intéressant en ce qu'il nous initie aux choses qui se passaient dans la maison des Élèves de la Patrie; ses conseils pour prévenir le scorbut nous montrent également que l'étiologie de cette maladie était bien appréciée il y a près d'un siècle, et les prescriptions hygiéniques que nous venons de lire ne sauraient être mieux formulées de nos jours.

Il eût été intéressant de connaître le nom que portait

chaque salle avant 1789, mais nos recherches à ce sujet n'ayant pas abouti, force est donc de nous en tenir aux quelques noms nouveaux que nous venons de citer.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis les dernières années du XVIII^e siècle jusqu'en 1809, l'administration de l'hôpital resta sensiblement la même. Le service de certains hôpitaux était confié à des entrepreneurs généraux qui se chargeaient de fournir tout ce dont ils avaient besoin, moyennant des conditions stipulées à l'avance : c'est ainsi que nous trouvons dans les *Comptes financiers* de l'Assistance publique que le service de l'an XI pour l'hospice des Orphelins fut confié à M. Pelletier-Chambure, entrepreneur général, qui avait encore plusieurs autres hôpitaux.

Nous trouvons aussi dans les mêmes publications que le personnel de l'hospice des Orphelins était, en l'an XI, composé de la manière suivante :

- 4 employés d'administration,
- 6 instituteurs,
- 10 maîtres de quartier,
- 6 surveillantes,
- 3 gens de service,
- 1 chapelain.

Quant au service de santé, il était représenté par un chirurgien de l'Hôtel-Dieu qui venait trois fois par semaine. A l'époque dont nous parlons, c'était M. *Lafond* qui remplissait ces fonctions.

Jusqu'en 1809, les choses subsistèrent telles que nous les connaissons maintenant; la Pitié resta un hospice d'Orphelins, et il fallut les travaux considérables que l'on fit à cette époque à l'Hôtel-Dieu, pour amener dans la maison dont nous nous occupons les changements auxquels nous allons assister.

Ce fut en effet un bouleversement complet dans son organisation que celui qui s'opéra en 1809. Depuis la fondation de la Pitié, nous avons vu sa destination deux fois modifiée ; instituée primitivement pour renfermer les mendiants, nous l'avons vue après quelques années transformée en maison d'Orphelins. Aujourd'hui, pour la troisième fois, des modifications d'un autre genre vont transformer entièrement notre établissement, mais ce sera pour la dernière fois.

Ce ne sera plus un hospice d'orphelins, ce sera un hôpital. Nous n'y trouverons plus le rire enfantin, les jeux bruyants et l'insouciance des premières années de la vie : non, tout est changé ; à ce tableau riant, animé et joyeux, va succéder le triste spectacle de la misère, de la souffrance et des déceptions de l'existence. Au lieu de gais visages, nous n'y rencontrerons plus que des figures inquiètes, amaigries, d'hommes et de femmes usés par les privations. Cette maison, qui depuis plus d'un siècle n'avait assisté qu'au printemps de la vie, avec ses illusions et ses espérances, va maintenant être témoin de ses déceptions et recueillir les pauvres épaves de notre société. La Pitié va désormais faire partie des hôpitaux de Paris.

Voici donc ce qui se passa en 1809.

L'Hôtel-Dieu était alors dans des réparations très importantes, une partie en avait été démolie, et l'on se proposait de continuer encore, si bien qu'il fallut songer à trouver où placer les malades dont on réparait les salles et qui se trouvaient sans asile. Le conseil général des hospices décida alors d'ouvrir à ces malades un hôpital supplémentaire, et comme aucune autre maison ne pouvait offrir plus d'espace et de commodité que celle des Orphelins du faubourg Saint-Victor, elle fut choisie pour servir d'*Annexe à l'Hôtel-Dieu*.

Quant aux enfants qui se trouvaient alors à la Pitié, on

les envoya dans l'établissement du faubourg Saint-Antoine appelé Sainte-Marguerite et qu'occupaient seules les orphelines; ce ne fut pas sans regrets que le Conseil se vit ainsi forcé de donner aux deux sexes une même résidence, alors que, par ses efforts constants, il avait toujours tenu à ce qu'ils eussent à l'avenir des maisons différentes ¹.

Ce fut donc au mois de janvier 1809 que le conseil général des hospices ordonna l'ouverture de l'Annexe de l'Hôtel-Dieu. On fit alors dans l'ancienne maison des Orphelins les changements nécessaires pour y établir 400 lits de l'Hôtel-Dieu, et, d'après le compte financier de 1809, la dépense s'éleva à la somme de *trente mille* francs. Mais si nous en croyons le rapport fait au Conseil général par un de ses membres, nous voyons que par un arrêté en date du 8 février, on fixa provisoirement à 200 le nombre de lits qu'on devait y placer.

Quelques années après, ce nombre fut augmenté, grâce à la suppression de quelques logements particuliers, qui permit ainsi d'installer de plus grandes salles.

On fit également à cette époque des travaux importants pour assurer la propreté et la salubrité; c'est ainsi que l'on disposa des locaux spéciaux pour l'installation d'une pharmacie suffisante et en rapport avec l'importance nouvelle de l'hôpital.

Tout auprès de cette pharmacie, on fit monter une pompe au moyen de laquelle, l'eau arrivant dans un réservoir placé à côté, pouvait, grâce aux conduites que l'on installa, se distribuer dans les salles de bains et les alimenter d'une manière suffisante pour les nécessités du service. Un deuxième

¹. *Rapport fait au conseil général des hospices par un de ses membres, sur l'état des hôpitaux et hospices de Paris, depuis le 1^{er} janvier 1804 jusqu'au 1^{er} janvier 1814*, p. 25. (Paris, 1816.)

réservoir fut également installé dans une cour voisine et destiné à recueillir l'eau qui était envoyée par la pompe Notre-Dame, par l'intermédiaire de la fontaine Saint-Victor.

Toutes ces améliorations constituaient un immense progrès dans cette vieille maison, mais que de choses urgentes restaient encore à faire pour l'assainir complètement ! Nous y reviendrons plus tard.

L'ensemble des bâtiments de l'hôpital présentait alors, comme actuellement, la forme d'un carré long, irrégulier ; sa porte principale donnait également comme maintenant sur la rue de Copeaux en face la rue Saint-Victor et plusieurs de ses salles avaient aussi vue sur le Jardin des Plantes.

En entrant par la porte principale, on trouvait les pièces nécessaires pour l'admission des malades, la tenue des livres et le dépôt des vêtements.

La première cour était séparée de la seconde par une grille en fer et c'est dans cette seconde cour que se trouvaient les réfectoires, pharmacie, lingerie, magasins et quatre salles de malades situées au premier et au second étage des deux bâtiments qui bordaient cette cour.

Il existait également des salles de malades dans les trois étages des bâtiments de la troisième cour, et ils étaient spécialement réservés aux femmes.

Quand on ouvrit en 1816 le grand bâtiment Saint-Augustin, l'hôpital, qui ne contenait environ que 400 lits, se trouva en posséder 600, répartis en 23 salles, dont 357 furent affectés au service des hommes et 243 pour celui des femmes.

A cette époque, les salles de femmes ne contenaient guère plus de 20 lits et celles des hommes de 20 à 30.

Quant à la quantité d'air à respirer pour chaque malade, elle variait considérablement pour chaque salle ; c'est ainsi que, dans les trois principales, cette quantité s'élevait à 7

et 8 toises cubes par malades ; à 6 ou 7 toises cubes dans quelques autres, à 5 ou 6 dans d'autres, et enfin ce chiffre s'abaissait même au-dessous de 3 toises cubes dans trois ou quatre des salles les moins favorisées. Si nous comparons cet exposé au tableau dressé en 1862 par M. A. Husson, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, dans son ouvrage sur les hôpitaux, nous verrons combien les conditions hygiéniques de cet hôpital ont été modifiées et quels perfectionnements ont été apportés ¹.

Ce n'était déjà plus l'époque où l'on voyait plusieurs malades occuper le même lit, chacun d'eux était seul et cette mesure d'hygiène s'appliquait indistinctement à tous les hôpitaux de la capitale.

Chaque lit présentait un certain confortable et était composé d'une couchette, d'une paillasse, de deux matelas, d'un traversin, d'un oreiller et de deux couvertures de laine ; enfin chaque lit était garni de rideaux blancs.

Mais, à côté de ces perfectionnements, que de desiderata restaient encore à combler au point de vue hygiénique!! Ainsi, en 1816, il existait encore, traversant tout l'hôpital, un ruisseau venant d'une rue voisine ; ce ruisseau fangeux, réceptacle des immondices de toute nature, charriait les eaux sales de cuisine et toutes les eaux sales de l'hôpital : aussi était-ce comme un nuage de germes putrides qui s'élevait pour se répandre ensuite dans les salles et y semer la mort. Ce ruisseau, dont on demandait la suppression dans le rapport dont nous avons déjà parlé, fut supprimé quelques années plus tard.

L'aménagement intérieur laissait également beaucoup à désirer, comme on va pouvoir en juger : il n'existait dans

1. On trouvera ce tableau à la fin de ce chapitre.

les salles ni éviers ni conduits pour l'écoulement des eaux de lavages ; aussi était-ce un triste spectacle que de voir ces eaux chargées d'immondices sortir à flots dans les escaliers qu'elles ne tardaient pas à pourrir ou par les latrines qui se trouvaient ainsi continuellement remplies ; sans parler de la grande humidité que ce système tout primitif d'égout ne cessait d'entretenir.

Pour ce qui était du service hospitalier, nous avons dit qu'il était sous la dépendance de l'Hôtel-Dieu : les mêmes sœurs qui soignaient les malades à cet hôpital, les soignaient à son annexe également. A ce sujet, nous avons trouvé dans les vieux registres de la Pitié le nom de la première mère hospitalière de cet hôpital : ce fut M^{me} Marie-Thérèse *Marchet*, en religion sœur *Saint-Athanase* ; elle entra à la Pitié le 10 janvier 1809 et en sortit le 13 octobre 1819.

Le service médical également était fait par les médecins et chirurgiens de l'établissement principal ou par quelques-uns d'entre eux du moins, désignés à cet effet.

Il en était de même du service administratif et la maison eut d'abord pour chef un sous-agent soumis à l'agent principal de l'Hôtel-Dieu.

Cependant un arrêté du conseil général des hospices, confirmé par le ministre de l'intérieur, donna à notre hôpital un commencement d'indépendance : son émancipation approchait. Au mois d'avril 1813, parut donc un arrêté par lequel il était ordonné qu'un agent spécial serait nommé à la Pitié.

Ce premier agent de surveillance fut en effet nommé quelques jours après et entra en fonctions le 1^{er} mai 1813 ¹,

1. Ce premier agent de surveillance fut M. Girault (Charles-Louis). Entré le 1^{er} mai 1813, sorti le 1^{er} mars 1824.

Quelques mois après on nomma un économe garde-magasin spécial pour la Pitié ¹.

Le service de pharmacie fut aussi rendu complètement indépendant et distrait de celui de l'Hôtel-Dieu : ce fut *M. Harving*, le premier pharmacien en chef de la Pitié ; il y entra le 1^{er} janvier 1812 et en sortit le 31 mai 1823, pour être remplacé en juin par le célèbre professeur de l'école de pharmacie *Souberran*.

Mais me direz-vous : Que devenait donc le service médical ? N'était-ce pas lui qui devait ouvrir l'ère d'indépendance et d'autonomie de l'hôpital de la Pitié ? Oui, en effet, mais nous devons à la vérité de dire qu'il en fut tout autrement. Selon son habitude, le service médical, le premier au chevet du malade, fut le dernier dans la hiérarchie administrative à jouir de son indépendance.

La Pitié n'eut pas encore son service médical particulier, et c'était à celui de l'Hôtel-Dieu qu'il fallait avoir recours encore en 1816. On lui fit cependant quelques concessions et l'on nomma, pour la Pitié, un *Inspecteur du service de santé des élèves* : ce fut *M. le docteur Serres*, médecin de l'Hôtel-Dieu, qui fut appelé à remplir ces fonctions ; mais ce sur quoi nous insistons, c'est que les visites des malades étaient faites par les médecins de la maison dont la Pitié était une annexe. En 1813, il avait été créé dans cet hôpital un amphithéâtre d'anatomie dont le docteur Serres était également le chef.

Après avoir fait connaître la nomination d'un inspecteur de service des élèves, nous croyons qu'il est intéressant de donner ici les noms des premiers internes et externes qui furent appelés à faire le service de l'hôpital. Ce sont

1. Ce premier économe garde-magasin fut *M. Blaizon* (Jean-Jacques). Entré le 1^{er} août 1813, mort à l'hôpital le 5 mai 1823.

MM. *Monteloy* (Barthélemy), premier interne en médecine. Entré le 1^{er} janvier 1814.

Leperey (Louis), premier externe en médecine. Entré le 1^{er} janvier 1815.

Caillard (Abraham-Jacques), premier interne de chirurgie. Entré le 1^{er} janvier 1815.

Enfin, comme les religieuses n'étaient pas en assez grand nombre pour le service des malades, elles étaient aidées dans les soins qu'elles avaient à donner par des garçons et filles de service, qui en dehors de cela étaient occupés à tous les travaux secondaires dont ils sont chargés dans les autres hôpitaux. La proportion des gens employés à l'hôpital, comparés au nombre des malades admis, était de *un* sur neuf ou dix.

Tel était en 1816 l'état de l'hôpital de la Pitié.

Avant d'avancer plus loin dans notre étude, revenons de quelques années en arrière et arrêtons-nous un moment à l'année 1814 si féconde en évènements malheureux pour la France. C'était en effet l'époque de l'invasion de l'étranger chez nous, et pour ceux qui ont vu notre chère patrie ravagée en 1870-71, ce mot d'invasion étrangère en dira plus long que nous ne pourrions le faire.

Tous nos hôpitaux furent envahis par les militaires, malades ou blessés, et chacun d'eux reçut un certain nombre de soldats étrangers. La Pitié subit le sort commun et reçut 209 étrangers, parmi lesquels le *Compte moral* de 1814 relève 95 Russes, 3 Prussiens, 1 Autrichien, 1 Bavaois, etc.

Mais ce qui porta au comble la calamité de cette année, ce fut le typhus se déclarant au milieu de l'encombrement général.

L'église de la Pitié fut envahie et il fallut la transformer provisoirement en infirmerie, en attendant la possibilité d'é-

vacuer les malades sur d'autres points. Le chœur de la chapelle, dont la capacité permettait d'y recevoir 200 personnes environ et qui précédemment ne servait qu'aux dames religieuses, fut partagé en trois parties. Celle de devant, la plus près du sanctuaire, formait une enceinte capable de recevoir vingt religieuses, tandis que les deux autres étaient destinées : celle de droite pour les hommes malades et garçons de service ; celle de gauche pour les femmes malades et filles de service.

Comme nous l'avons dit précédemment, c'étaient toujours les médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu qui faisaient le service ; c'étaient à cette époque MM. les docteurs : Montaignu, Husson, Asselin, Bourdier, Borie, Récamier, L'Hermier, Caillard, Serres et Chauveau.

Outre ces docteurs, on nomma, spécialement pour le service des Russes, deux chirurgiens de l'armée : l'un, M. Chedieu, comme chirurgien-major ; l'autre, M. Bernard, comme aide-major. Tous les deux quittèrent la Pitié en 1815.

Comme toujours, dans les moments de panique, de danger, au milieu des épidémies les plus meurtrières, le personnel médical et hospitalier, peu soucieux de sa vie quand il s'agit de sauver celle des autres, fut toujours sur la brèche et tint haut les traditions d'honneur et de dévouement de notre corps. Aussi les victimes furent nombreuses et le typhus fit de larges trouées dans ses rangs. Deux médecins succombèrent sur quatre qui furent atteints. Les internes eurent trois malades. Les externes quatre malades et un mort. Les internes en pharmacie trois malades. Les sœurs hospitalières quatre malades et deux mortes. Enfin les infirmiers, ces humbles de la maison dont le dévouement ne s'est pas démenti, comptèrent vingt-deux morts sur soixante-quatorze malades.

En 1816, M. Béclard, fut nommé chirurgien en chef de la Pitié et avec lui commença la constitution d'un service médical et chirurgical propre à cet hôpital. En 1817 on comptait trois médecins, trois internes et douze externes. Ces derniers étaient ainsi que les internes logés à l'hôpital, comme le prouve une décision prise à la date du 20 janvier 1817 par l'administrateur de la Pitié, ainsi conçue :

Vu l'éloignement de la Pitié du centre de la ville, le besoin d'avoir un plus grand nombre d'élèves en médecine et en chirurgie et la nécessité de les loger; vu le petit nombre de chambres dont on peut disposer en logeant les externes peu à peu; ouï le rapport de l'agent, il a été décidé que, suivant les localités, un ou plusieurs lits seraient placés dans les chambres occupées par les élèves externes, qu'autant que possible on conserverait une chambre seule aux internes en médecine, chirurgie et pharmacie, mais que cependant la même mesure aurait lieu à leur égard si le nombre des logements à donner ne suffisait pas.

Un peu plus tard, nous trouvons dans le *Supplément au Code administratif des hôpitaux civils, hospices et secours à domicile de la ville de Paris*, un arrêté du ministre de l'intérieur du 27 août 1822 sur le service de santé de l'hôpital de la Pitié; cet arrêté contient deux articles : le premier divise le service de santé de l'hôpital en trois départements, dont deux de médecine et un de chirurgie. Dans le second article il est dit que les départements de médecine seront confiés à deux médecins ordinaires et celui de chirurgie à un chirurgien de seconde classe.

D'après cet arrêté, il n'y avait donc que deux médecins et un chirurgien pour une population de 600 malades; si nous jugeons du passé par le présent, ce nombre nous semble bien insuffisant, et nous avons peine à comprendre comment à eux seuls ils pouvaient arriver à voir leurs malades, surtout

quand des épidémies de scorbut se déclaraient dans les salles, comme le fait arriva en 1820.

Non seulement les élèves internes et externes étaient logés à l'hôpital comme nous venons de le voir, mais la décision que nous allons rapporter nous prouve qu'ils y étaient également nourris. Nous trouvons en effet que, le 15 mars 1822, fut prise une décision par laquelle désormais aucun des élèves internes en médecine ou en pharmacie, ainsi que les externes qui entreraient, ne recevra la nourriture à l'avenir; elle sera seulement conservée à ceux qui sont actuellement en fonctions. Une exception cependant fut faite en faveur de M. Blanchard, qui pendant dix-huit mois avait rempli pour rien les fonctions d'interne en pharmacie; il lui fut accordé comme à son prédécesseur le logement et la nourriture.

Depuis 1822, époque où le service de chirurgie fut confié, par décret ministériel, à un chirurgien de seconde classe, ce service prit un accroissement assez considérable, pour qu'on songeât à y placer un second chirurgien; c'est ce qui fut fait le 1^{er} septembre 1828, en nommant *Gerdy* comme chirurgien de la Pitié. A cette époque, d'après le compte moral de l'année, voici quelle était la distribution des 600 lits de l'hôpital : Les services de médecine en comptaient 490, dont 245 pour les hommes et autant pour les femmes. La chirurgie en comptait 110, dont 60 pour les hommes et 50 pour les femmes.

En 1828, également, on suréleva le bâtiment Saint-Augustin et l'on fit l'acquisition de trois maisons contiguës à l'hôpital et qui servirent plus tard à son agrandissement.

En 1834, de nouvelles distributions furent faites dans une des ailes du bâtiment Saint-Louis, qui fut disposée pour recevoir une salle des morts, une salle d'autopsie et un amphithéâtre.

L'année suivante, une partie du bâtiment Notre-Dame,

situé entre la deuxième et la troisième cour, était dans un tel état de vétusté, que craignant pour la sécurité des services de malades qu'elle contenait, on la démolit en ne conservant que le rez-de-chaussée, avec lequel on fit une galerie couverte rejoignant les deux pavillons. Celui de gauche, formé par la portion du bâtiment qui n'avait pas été démolie, fut restauré et annexé à la lingerie, dont il forma une dépendance, ainsi qu'approprié pour y loger des employés. Quant au pavillon de droite, il fut entièrement reconstruit et dans chaque étage on fit de petites salles de malades. Aujourd'hui ces salles forment la salle Cruveilhier, en partie destinée au service d'accouchement. Quant à la galerie couverte, elle fut démolie plus tard, comme nous le verrons.

En 1836, il fut décidé que l'on créerait à la Pitié une clinique chirurgicale, la seconde qui existât à Paris. A cette époque deux chirurgiens d'un grand mérite et qui ont tracé profondément leur sillon dans la science chirurgicale, Lisfranc et Samson, se trouvaient réunis dans cet hôpital. Ce fut Lisfranc qui inaugura la nouvelle clinique et lui donna cette célébrité que ses successeurs n'ont fait qu'augmenter encore.

A propos de Lisfranc et de Samson, qu'il nous soit permis de rapporter ici une petite anecdote que nous avons puisée dans les registres de l'hôpital, et qui donne une idée du caractère de Lisfranc et de la délicatesse de ses procédés à l'égard de son collègue :

Samson avait observé et peut-être s'était plaint que les jours qui étaient dévolus à Lisfranc, depuis plusieurs années, pour la consultation de chirurgie étaient plus avantageux que les siens. Lisfranc, à qui le fait fut rapporté, écrivit aussitôt au Conseil d'administration en lui proposant, pour conserver entre son honorable collègue et lui la bonne harmonie, de faire l'échange des jours alternatifs, ainsi que

l'exigeaient les secours utiles à donner aux malades qui ne séjournaient pas à l'hôpital.

Le Conseil d'administration arrêta alors ainsi qu'il suit l'annonce des consultations de chirurgie : *Lisfranc*, mardi, jeudi, samedi. *Samson (aîné)* lundi, mercredi, vendredi.

En 1845, s'accomplit à la Pitié un grand progrès au point de vue hygiénique des salles de malades, principalement pour celles affectées aux services de chirurgie. Tout d'abord on recouvrait les murs des salles, avec ce qu'on appelait la *peinture à la détrempe*; procédé bien imparfait et exclusivement en usage. Un peu plus tard on lui substitua la *peinture à l'huile*, moyen déjà bien préférable, mais qui ne satisfaisait pas complètement. Enfin en 1845, l'administration de l'Assistance publique inaugura, à l'hôpital de la Pitié, le *stuc* qui ne tarda pas à être employé dans tous les autres hôpitaux, et dont les surfaces polies retiennent moins encore qu'une bonne peinture la poussière et les particules plus ou moins infectées sans cesse en mouvement dans les salles.

En 1862, à l'époque où M. Armand Husson, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, publia son *Étude sur les hôpitaux*, la Pitié contenait 620 lits, qui se répartissaient ainsi : *Médecine*, 403. — *Chirurgie*, 168. — *Accouchements*, 31. — *Berceaux*, 18.

Le personnel médical se composait de *cinq* médecins, *deux* chirurgiens, *un* pharmacien, *dix-huit* internes, dont onze en médecine et en chirurgie et sept en pharmacie; enfin, de *trente-six* externes.

Quant au personnel administratif et hospitalier, il comprenait : *un* directeur, *un* économiste-comptable, *un* commis, *trois* expéditionnaires, *deux* aumôniers, *vingt-quatre* sœurs, *quatre* sous-employés et *quatre-vingt-un* serviteurs.

Nous trouvons, dans l'ouvrage de M. Husson, un tableau

contenant l'orientation et les dimensions cubiques des salles de la Pitié : ce tableau étant intéressant au point de vue des conditions hygiéniques des salles en 1862, nous le reproduisons à la fin de ce chapitre.

En 1866, de grands travaux furent entrepris à la Pitié, la galerie transversale qui existait au fond de la deuxième cour et qui représentait les derniers vestiges du bâtiment Notre-Dame démoli en 1835, fut complètement démolie ainsi que le pavillon de gauche. A quelques mètres plus loin on construisit un grand bâtiment¹ que l'on destinait au service d'accouchements. Ce bâtiment, qui s'appelait il y a quelques années le bâtiment Sainte-Eugénie, porte aujourd'hui le nom de *Trousseau* et contient environ 100 lits répartis dans les deux salles Trousseau et Grisolle. Cette augmentation de lits en porta le nombre à 720, chiffre qui existe actuellement.

Ce fut aussi à partir de cette époque qu'il y eut à la Pitié : *huit* chefs de service : *six* médecins et *deux* chirurgiens.

Au moment où s'élevait cette nouvelle construction, il avait été question de transporter au fond de l'hôpital la chapelle qui existe encore sur la rue Lacépède. Ce projet, qui n'avait pas alors été mis à exécution, se trouverait réalisé d'ici à quelques années, si nous en croyons quelques *on-dit*, par suite des travaux considérables qui vont, paraît-il, être entrepris à la Pitié.

En 1880, l'organisation intérieure de l'hôpital fut complètement bouleversée. Le service des salles, les soins donnés aux malades avaient jusqu'à cette époque été sous la surveillance et l'autorité de religieuses au nombre de 17. Ces religieuses étaient secondées dans leur service par 35 infirmiers et 33 infirmières. De plus, pour l'exécution des ser-

1. C'est le bâtiment où se trouve l'horloge.

vices généraux, il y avait 5 religieuses, 19 garçons et 5 filles, ce qui donne un total de 114 employés.

Le 1^{er} octobre de cette année, la Pitié fut laïcisée et les 16 salles, qui depuis longtemps portaient des noms de saints, prirent les noms des médecins célèbres décédés, qui avaient illustré l'hôpital. Nous terminons ce chapitre par l'énumération des salles de malades, en mettant en regard des noms anciens; les noms qu'elles portent maintenant, ainsi que le nombre de lits qu'elles contiennent.

L'hôpital ayant été laïcisé, les religieuses ont été remplacées par des surveillantes et sous-surveillantes laïques, auxquelles on a adjoint des suppléantes pour remplir les fonctions de filles de salles. De cette façon le nombre des employés au service des malades est resté à peu près le même.

Quant au service général, il a été considérablement augmenté, car on y compte 31 surveillants, surveillantes, sous-surveillantes et suppléantes, 51 garçons, 36 filles, ce qui porte à 118 le nombre des employés à ce service, sans compter les bureaux.

Le bâtiment qui était affecté à la communauté a été transformé en logements pour les surveillantes et sous-surveillantes.

Actuellement, le service de santé est composé de *six* médecins et de *deux* chirurgiens. Le service de médecine est représenté par MM. les docteurs *Lasègue*, comme professeur de clinique médicale, *Dumontpallier*, *Brouardel*, *Lancereaux*, *Cornil* et *Audhoui*.

MM. les docteurs *Verneuil*, comme professeur de clinique chirurgicale, et *Polailon* représentent le service chirurgical.

Au mois de juillet 1881, on inaugura à la Pitié une école professionnelle pour les infirmiers et infirmières de la mai-

son, ainsi que pour les personnes du dehors. Les cours qui y ont lieu depuis cette époque y sont professés par de jeunes et distingués docteurs, la plupart anciens internes des hôpitaux.

Outre ces cours qui ont lieu le soir, il existe dans la journée des leçons pratiques faites dans les salles et au lit des malades sous la surveillance des surveillantes. C'est ainsi que la théorie et la pratique se trouvent réunies pour l'instruction de ceux et de celles qui se destinent à soigner les malades. A l'avenir maintenant est réservé le soin de prouver si la laïcisation constitue un progrès avantageux pour les malades et la bonne exécution des prescriptions médicales.

TABLEAU

DES SALLES DE MALADES DE L'HOPITAL DE LA PITIÉ

Médecine

	Noms anciens.	Noms nouveaux.	Nombre de lits.
<i>Hommes.</i>	Saint-Athanase . . .	Jenner.	56
	Saint-Paul.	Serres.	53
	Saint-Raphaël. . .	Rayer.	41
	Saint-Michel. . . .	Monneret.	40
	Sainte-Marthe. . .	Piorry.	53
	Saint-Benjamin. .	Rostan.	28
<i>Femmes.</i>	Saint-Rosaire. . .	Laënnec.	40
	Saint-Charles. . .	Valleix.	40
	Sainte - Geneviève.	Lorain.	42
	Sainte-Eugénie. .	Trousseau.	51
	Sainte-Claire. . .	Grisolle.	48
<i>Berceaux.</i>	Salle Notre-Dame.	Cruveiller.	45

Chirurgie

<i>Hommes.</i>	Saint-Louis. . . .	Michon.	62
	Saint-Gabriel. . .	Broca.	50
<i>Femmes.</i>	Saint-Augustin. .	Lisfranc.	32
	Saint-Jean. . . .	Gerdy.	24

ORIENTATION ET DIMENSIONS CUBIQUES DES SALLES DE LA PITIÉ
EMPRUNTÉ A M. A. HUSSON (1862)

DÉSIGNATION et ORIENTATION des BATIMENTS.	ÉTAGES de CHAQUE BATIMENT.	NOMBRE			NOMBRE DE LITS			CUBES D'AIR pour CHAQUE ÉTAGE.	CUBES D'AIR AFFÉRENT A CHAQUE LIT		
		DES FENÊTRES.	DES SALLES.	DES CABINETS et Chambres particulières.	PORTES AU BUDGET.	SUPPLÉMENTAIRES.	TOTAL.		DANS LES SALLES.	DANS LES CABINETS ET CHAMBRES.	DANS LES SALLES CABINETS ET CHAMBRES.
Bâtiment Saint-Louis (Ouest-Est).	Rez-de-chaussée	22	1	"	40	"	40	1,987,200	49,680	"	49,680
	1 ^{er} étage	26	3	1	50	1	51	2,043,521	39,728	57,120	40,069
	2 ^e étage	22	1	1	36	5	41	1,643,192	39,815	50,569	40,077
	3 ^e étage (1 salle mansardée).	18	1	"	36	4	40	1,188,915	29,722	"	29,722
Bâtiment Saint-Augustin (Nord-Sud).	Rez-de-chaussée	37	3	"	78	"	78	3,439,821	44,100	"	44,100
	1 ^{er} étage	46	2	1	87	8	95	4,298,957	45,142	55,576	45,252
	2 ^e étage	45	2	1	87	8	95	3,997,338	41,970	52,140	42,077
	3 ^e étage (1 salle mansardée).	46	2	"	98	"	98	2,924,716	29,844	"	29,844
Bâtiment Saint-Benjamin (Nord-Sud).	1 ^{er} étage	18	1	"	13	"	13	464,902	35,761	"	35,761
	2 ^e étage	14	1	"	13	"	13	356,371	27,436	"	27,436
Bâtiment Notre-Dame (Est-Ouest).	1 ^{er} étage	31	2	1	31	"	31	936,959	30,318	27,405	30,224
	2 ^e étage (2 salles mansardées)	36	2	1	33	"	33	828,932	25,145	24,273	25,119

CHAPITRE V

LISTE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PITIÉ

DE 1813 A 1882

Médecins

SERRES (ETIENNE-RENAUD-AUGUSTIN) — Nommé, le 25 septembre 1813, chef d'amphithéâtre d'anatomie à la Pitié. — Inspecteur du service de santé des élèves en 1815. — Resta à cet hôpital jusqu'en 1852, époque à laquelle il donna sa démission.

BALLY. — Nommé médecin en chef le 1^{er} octobre 1822. — Sorti le 12 juillet 1829, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

LOUIS. — Nommé médecin *titulaire* le 13 juillet 1829, en remplacement de M. Bally.

CLÉMENT. — Nommé médecin *titulaire* le..... — Sorti le 1^{er} juillet 1853.

PIORRY (PIERRE-ADOLPHE). — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} juillet 1836. — Sorti le 31 décembre 1850, pour passer à la Charité.

GENDRIN (AUGUSTE-NICOLAS). — Nommé médecin *titulaire* le 7 avril 1836. — Nommé médecin honoraire le 31 décembre 1861.

PIEDAGNEL (HONORÉ). — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1846. — Sorti le 16 avril 1851, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

BOULET. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 6 février 1848, en remplacement de M. Gendrin, *en congé*.

BARTHEZ. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} novembre 1848, en remplacement de M. Serres, *en congé*.

BECQUEREL (LOUIS-ALFRED.) — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 20 juin 1849, en remplacement de M. Serres, *en congé illimité*. — Sorti le 1^{er} janvier 1852, pour passer titulaire à Sainte-Périne.

BOUCHUT (EUGÈNE). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 2 janvier 1850.

PIDOUX (CLAUDE-FRANÇOIS-HERMANN). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} janvier 1851, en remplacement de M. Piorry. — Sorti le 17 février 1851.

REQUIN (ACHILLE-PIERRE). — Nommé médecin *titulaire* le 17 février 1851, en remplacement définitif de M. Piorry. — Sorti le 12 janvier 1852, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

HÉRARD (HIPPOLYTE). — Nommé médecin *titulaire* le 26 août 1851, en remplacement de M. Piedagnel.

NONAT (AUGUSTE). — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} octobre 1851. — Sorti le 1^{er} juin 1856, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

ARAN (FRANÇOIS). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} novembre 1851, en remplacement de M. Clément, *en congé illimité*. — Sorti le 1^{er} juillet 1853.

ROURDON (ALEXIS-HIPPOLYTE). — Nommé médecin *titulaire*

le 12 janvier 1852, en remplacement de M. Becquerel. — Sorti le 1^{er} août 1852.

VALLEIX (FRANÇOIS-LOUIS-ISIDORE). — Nommé médecin *titulaire* le 12 janvier 1852, en remplacement de M. Requin. — Décédé le 12 juillet 1855.

GRISOLLE (AUGUSTIN). — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} août 1852, en remplacement de M. Serres. — Sorti le 1^{er} juillet 1853, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

MAROTTE (JOSEPH-ADOLPHE). — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} juillet 1853, en remplacement de MM. Clément et Aran. — Sorti le 30 novembre 1873. — Démissionnaire.

GUENEAU DE MUSSY. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} juillet 1853, en remplacement de Grisolles. — Sorti le 31 octobre 1861, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

GERMAIN SÉE. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} juillet 1853, en remplacement de M. Gueneau de Mussy, en *congé illimité*.

DELPECH (AUGUSTE-LOUIS-DOMINIQUE). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 20 juillet 1853, en remplacement de M. Valleix, en *congé*.

MOUTARD-MARTIN (EUGÈNE). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 15 août 1853, en remplacement de M. G. Sée, en *congé*.

HILLAIRET (JEAN-BAPTISTE). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 9 mai 1854, en remplacement de M. G. Sée, en *congé*.

BERGERON (ÉTIENNE-JULES). — Nommé *provisoirement* à la

Pitié le 16 décembre 1854, en remplacement de M. G. Sée, *en congé*. — Service de M. Gueneau de Mussy. — Sorti le 1^{er} février 1855.

BOUCHER DE LA VILLE JOSSY (PAUL-JOSEPH-FÉLIX). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} février 1855, en remplacement de M. Bergeron.

LAURENT (FRÉDÉRIC). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 14 juillet 1855, en remplacement de Valleix.

WOILLEZ (EUGÈNE-JOSEPH). — Nommé *provisoirement* médecin à la Pitié le 14 août 1855, en remplacement de M. Gendrin, *en congé*. — Sorti le 4 septembre 1855.

BECQUEREL (LOUIS-ALFRED). — Nommé médecin *titulaire* de la Pitié le 1^{er} octobre 1855, en remplacement définitif de Valleix, décédé. — Sorti le 1^{er} mai 1862.

BERNUTZ (GUSTAVE-LOUIS-RICHARD). — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} juin 1856, en remplacement de M. Nonat passé à l'Hôtel-Dieu. — Sorti le 1^{er} janvier 1870, pour passer à la Charité.

LAILLER (CHARLES-PHILIPPE). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} juin 1856, en remplacement de M. Gueneau de Mussy, *en congé*.

CHARCOT. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} avril 1859, en remplacement de M. Gueneau de Mussy, *en congé*. — Sorti le 1^{er} novembre 1859.

POTAIN. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 24 juillet 1859, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 22 novembre 1859.

MESNET. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} août 1859,

en remplacement de M. Becquerel, *en congé*. — Sorti le 1^{er} octobre 1859.

VULPIAN. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} août 1860, en remplacement de M. Becquerel, *en congé*. — Sorti le 30 septembre 1860.

LORAIN. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} août 1860, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 11 novembre 1860.

CHARCOT. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 20 août 1860, en remplacement de M. Gueneau de Mussy, *en congé*. — Sorti le 30 septembre 1860.

TRIBOULET (FRANÇOIS-ÉDOUARD). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 28 mai 1861, en remplacement de M. Becquerel, *en congé*. — Sorti le 31 décembre 1861.

GOUPIL (JEAN-ERNEST). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 9 août 1861, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 11 novembre 1861.

CHAUFFARD (PAUL-ÉMILE). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 20 août 1861, en remplacement de M. Gueneau de Mussy, *en congé*. — Sorti le 10 octobre 1861.

BÉHIER. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} novembre 1861, en remplacement de M. Gueneau de Mussy, passé à l'Hôtel-Dieu. — Sorti en 1868, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

GERMAIN SÉE. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1862, en remplacement de M. Gendrin, nommé médecin honoraire. — Sorti le 31 décembre 1862, pour passer à Beaujon.

SIMONET. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} janvier

1862, en remplacement de M. Becquerel. — Sorti le 30 avril 1862.

MILLARD. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} mars 1862, en remplacement de M. Germain Sée, *en congé*. — Sorti le 20 avril 1862.

MATICE. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} mai 1862, en remplacement définitif de M. Becquerel. — Sorti le 1^{er} janvier 1869, pour passer à Beaujon.

JACCOUD. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} août 1862, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 1^{er} novembre 1862.

EMPIS. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1863, en remplacement de M. Germain Sée, passé à Beaujon. — Sorti le 25 décembre 1871, pour passer à la Charité.

TAMARELLE-MAURIAC. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 15 juin 1863, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 15 octobre 1863.

LABOULBENE. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} juillet 1863, en remplacement de M. Béhier, *en congé*. — Sorti le 1^{er} octobre 1863.

GALLARD. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} janvier 1865, en remplacement de M. Béhier, *en congé*. — Sorti le 31 décembre 1866.

DESNOS. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} février 1865, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 1^{er} mai 1865.

SIREDEY. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 10 juillet

1865, en remplacement de M. Gallard, *en congé*. — Sorti le 30 septembre 1865.

FÉRÉOL. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} septembre 1865, en remplacement de M. Empis, *en congé*. — Sorti le 30 septembre 1865.

SIMON (JULES). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 17 janvier 1866, en remplacement de M. Empis, *en congé*. — Sorti le 22 février 1866.

GOMBAULT. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 23 février 1866, en remplacement de M. Jules Simon, dans le service de M. Empis. — Sorti le 23 mars 1866.

SIREDEY. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 25 juin 1866, en remplacement de MM. Bernutz, Marotte et Empis, *en congé*. — Sorti le 1^{er} octobre 1866.

BESNIER. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} octobre 1866, en remplacement de M. Matice, *en congé*. — Sorti le 1^{er} décembre 1866.

PROUST. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} août 1867, en remplacement de M. Béhier, *en congé*. — Sorti le 1^{er} novembre 1867.

GOMBAULT. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} août 1867, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 1^{er} octobre 1867.

REYNAUD. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 9 janvier 1868, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 5 février 1868.

GALLARD (JEAN-THÉOPHILE). — Nommé médecin *titulaire* le

16 mars 1868. — Sorti en 1881, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

FOURNIER. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 3 septembre 1868, en remplacement de M. Gallard, *en congé*. — Sorti le 19 septembre 1868.

CADET-DE-GASSICOURT. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 19 septembre 1868, en remplacement de M. Fournier. — Service de M. Gallard. — Sorti le 15 octobre 1868.

PROUST. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 26 septembre 1868, en remplacement de M. Matice, *en congé*. — Sorti le.....

PÉTER. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 17 novembre 1868, en remplacement de M. Béhier, passé à l'Hôtel-Dieu. — Sorti le 1^{er} novembre 1869.

ISAMBERT (ÉMILE). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 16 décembre 1868. — Sorti le 15 avril 1869.

DUMONTPALLIER. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} janvier 1869. — Sorti le 1^{er} mai 1869.

LABBÉ (ÉDOUARD). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 15 avril 1869. — Sorti le 1^{er} décembre 1869.

MOLLAND. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} mai 1869, en remplacement de M. Dumontpallier. — Sorti le 25 décembre 1871.

DÉCROIZILLES. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 20 juillet 1869, en remplacement de M. Bernutz, *en congé*. — Sorti le 15 août 1869.

BALL. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} novembre

1869, en remplacement de M. Péter. (Ancien service de M. Béhier.) — Sorti le 31 décembre 1869.

BLACHEZ. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 15 décembre 1869. — Sorti le 1^{er} janvier 1870, et remplacé par M. Molland, déjà à l'hôpital.

LASÈGUE. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1870, en remplacement définitif de M. Béhier. — Actuellement professeur de clinique médicale au même hôpital.

VULPIAN. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1870, en remplacement de M. Bernutz. — Sorti le 4 février 1876, pour passer à la Charité.

LÉCORCHÉ. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 13 août 1870, en remplacement de M. Lasègue, *en congé*. — Sorti le 5 septembre 1870.

CHALVET. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 14 septembre 1870, en remplacement de M. Gallard, *en congé*. — Sorti le...

DESNOS. — Nommé médecin *titulaire* le 25 décembre 1871, en remplacement de M. Empis. — Sorti le 1^{er} avril 1879, pour passer à la Charité.

LORAIN. — Nommé médecin *titulaire* le 25 décembre 1871. — Décédé en octobre 1875.

BOUCHARD. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 21 juin 1872, en remplacement de M. Marotte, *en congé*. — Sorti le 15 octobre 1872.

DUGUET. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 16 août 1872, en remplacement de M. Lasègue, *en congé*. — Sorti le 1^{er} octobre 1872.

MARTINEAU. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} décembre 1873, en remplacement de M. Marotte, démissionnaire. — Sorti le 31 décembre 1873.

GOMBAULT. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1874, en remplacement définitif de M. Marotte. — Sorti le... pour passer à Beaujon.

DAMASCHINO. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} janvier 1875, en remplacement de Lorain, décédé. — Sorti le 1^{er} janvier 1876.

DUMONTPALLIER. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1876, en remplacement de M. Damaschino, ancien service de Lorain. — Actuellement au même hôpital.

CHAUFFARD. — Nommé médecin *titulaire* le 5 février 1876, en remplacement de M. Vulpian. — Sorti le 24 décembre 1878, pour passer à la Charité.

STRAUS. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 12 octobre 1876, en remplacement de M. Chauffard *en congé*. — Sorti le 31 décembre 1876.

PÉTER. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1877. — Sorti le 31 décembre 1881, pour passer à la Charité.

BROUARDEL. — Nommé médecin *titulaire* le 24 décembre 1878, en remplacement de M. Chauffard. — Actuellement au même hôpital.

LANCEREAUX. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} avril 1879, en remplacement de M. Desnos. — Actuellement au même hôpital.

CORNIL. — Nommé médecin *titulaire* le 27 décembre 1880,

en remplacement de M. Gallard. — Actuellement au même hôpital.

AUDHOUI. — Nommé médecin *titulaire* le 1^{er} janvier 1882, en remplacement de M. Péter.

Chirurgiens

CHEDIEU. — Nommé chirurgien-major à la Pitié le 15 septembre 1814, pour le service des Russes. — Sorti le 9 février 1815.

BERNARD (CLAUDE-JOSEPH). — Nommé chirurgien aide-major à la Pitié le 15 septembre 1814, pour le service des Russes. — Sorti le 1^{er} septembre 1815.

BÉCLARD. — Nommé chirurgien en chef de la Pitié le 1^{er} octobre 1820. — Sorti en 1825.

LISFRANC. — Nommé chirurgien en chef de la Pitié le 1^{er} mars 1825, en remplacement de M. Béclard. — Décédé en 1847.

GERDY. — Nommé, le 1^{er} septembre 1828, chirurgien de seconde classe à la Pitié. — Sorti le...

LAUGIER. — Nommé chirurgien *titulaire* le 6 juin 1847, en remplacement de Lisfranc, décédé. — Sorti le 1^{er} août 1853.

MICHON (LOUIS-MARIE). — Nommé chirurgien *titulaire* le 15 mai 1848. — Nommé chirurgien *honoraire* le 1^{er} janvier 1863.

DESPREZ. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 12 février 1848, en remplacement de M. Laugier, *en congé*. — Sorti le...

CUSCO (EDOUARD-GABRIEL). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 24 juillet 1849, en remplacement de M. Michon, *en congé*.

SAPPEY (MARIE-PHILIBERT-CONSTANT.) — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} septembre 1849, en remplacement de M. Laugier, *en congé*. — Sorti le...

GIRALDÈS. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} septembre 1850, en remplacement de M. Laugier, *en congé*. — Sorti le...

GUÉRIN (ALPHONSE-FRANÇOIS-MARIE). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 25 août 1851, en remplacement de M. Michon, *en congé*. — Sorti le...

DEPAUL (JEAN-HENRI). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 25 août 1853, en remplacement de M. Laugier.

MARJOLIN. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 5 septembre 1853, en remplacement de M. Michon, *en congé*. — Sorti le....

DÉSORMEAUX (ANTOINE-JEAN). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 25 décembre 1853, en remplacement de M. Marjolin (service de M. Michon). — Sorti le...

RICHET (DIDIER-DOMINIQUE-ALFRED). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 24 avril 1854, en remplacement de M. Depaul. (Ancien service de Laugier.) — Sorti le...

MAISONNEUVE (JACQUES-GILLES). — Nommé chirurgien *titulaire* le 20 octobre 1854, en remplacement définitif de M. Laugier. — Sorti le 31 décembre 1861, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

DESORMEAUX (ANTOINE-JEAN). — Nommé *provisoirement* à la

Pitié le 15 août 1856, en remplacement de M. Michon, *en congé*.

BAUCHET (LOUIS-JOSEPH). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 25 août 1861 en remplacement de M. Michon, *en congé*. — Sorti le 8 octobre 1861.

GOSSELIN. — Nommé chirurgien *titulaire* le 1^{er} janvier 1862, en remplacement de M. Maisonneuve. Nommé professeur de clinique chirurgicale le 26 janvier 1866. — Sorti le 1^{er} octobre 1867, pour passer à la Charité.

RICHET. — Nommé chirurgien *titulaire* le 1^{er} janvier 1863, en remplacement de M. Michon. — Sorti le 31 décembre 1866, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

PANAS. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 10 août 1863, en remplacement de M. Richet, *en congé*. — Sorti le 19 octobre 1863.

LABBÉ (LÉON). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 15 août 1864, en remplacement de M. Richet, *en congé*. — Sorti le 30 septembre 1864.

DESPRÉS (ARMAND). — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} octobre 1864, en remplacement de M. Labbé. (Service de M. Richet.) — Sorti le 1^{er} novembre 1864.

TARNIER. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} août 1865, en remplacement de M. Richet, *en congé*. — Sorti le 1^{er} octobre 1865.

GUÉNIOT. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} septembre 1866, en remplacement de M. Richet, *en congé*. — Sorti le 31 octobre 1866.

VOILLEMIER. — Nommé chirurgien *titulaire* le 1^{er} janvier

1867, en remplacement de M. Richet. — Sorti le 31 décembre 1867, pour passer à l'Hôtel-Dieu.

DUPLAY. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 26 août 1867, en remplacement de M. Voillemier, *en congé*. — Sorti le 1^{er} octobre 1867.

MARC SÉE. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 20 octobre 1867, en remplacement de M. Gosselin. — Sorti le 12 novembre 1867.

BROCA. — Nommé chirurgien *titulaire* le 21 décembre 1867, en remplacement définitif de M. Gosselin. — Sorti le 13 mai 1872, pour passer à l'hôpital des Cliniques.

DESPRÉS. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 10 août 1868. — Sorti le 1^{er} octobre 1868.

PÉAN. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 21 août 1868, en remplacement de M. Broca, *en congé*. — Sorti le 1^{er} octobre 1868.

MEUNIER. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 22 octobre 1868. — Sorti le 16 décembre 1868.

TRÉLAT (ULYSSE). — Nommé chirurgien *titulaire* le 16 décembre 1868, en remplacement définitif de M. Voillemier. — Sorti le 25 décembre 1871, pour passer à la Charité.

ANGER. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 18 février 1869, en remplacement de M. Trélat, *en congé*. — Sorti le 31 avril 1869.

DUPLAY. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 1^{er} août 1869, en remplacement de MM. Trélat et Broca, *en congé*. — Sorti le 1^{er} décembre 1869.

POLAILLON. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 19 août 1870, en remplacement de M. Trélat, *en congé*. — Sorti le 15 mars 1871.

LABBÉ (LÉON). — Nommé chirurgien *titulaire* le 25 décembre 1871, en remplacement de M. Trélat. — Sorti le 25 décembre 1877, pour passer à Lariboisière.

DUPLAY. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 15 mai 1872, en remplacement de M. Broca. — Sorti le 15 août 1872.

TERRIER. — Nommé *provisoirement* à la Pitié le 15 août 1872, en remplacement de M. Duplay (service de M. Broca). — Sorti le 15 octobre 1872.

VERNEUIL. — Nommé chirurgien *titulaire* le 15 octobre 1872, en remplacement définitif de Broca. — Actuellement professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital de la Pitié.

POLAILLON. — Nommé chirurgien *titulaire* le 25 décembre 1877, en remplacement de M. Labbé. — Actuellement au même hôpital.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Petrus Gyllius. — *De topographia Constantinopoleos, de Xenodochiis Samproni et Eubuli* (t. VI, lib. II). Antiquités grecques.

Epiphani. — *Constantiæ, sive Salaminis in Cypro episcopi opera omnia adversus hæreses* (liv. III, t. I. 1622).

Histoire de l'Hôpital Général, 1657.

P. Jourdan. — *Édit du roi portant établissement de l'hôpital général pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris de 1656.* (Paris, 1661.)

Recueil des édits et déclarations concernant les hôpitaux et maladreries de France. (1675.)

P. Jourdan. — *Histoire de l'établissement de l'hôpital général, avec les cartes et pièces justificatives.* (Paris, 1676.)

Innocent III. — *Livre I, Epistolæ, 95 et 97.* (Édition Baluze, 1682.)

Le Maire. — *Paris ancien et nouveau, 1685.*

Henri Sauval. — *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, 1724.*

Michel Felibien. — (Guy-Alexis) **Lobineau.** — *Histoire de la Ville de Paris, 1725.*

Piganiol de la Force. — *Description de Paris, Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud, etc., 1742.*

Recueil des édits, déclarations, arrêts et ordonnances, concernant l'hôpital général des enfants trouvés, le Saint-Esprit et autres maisons y unies, 1746.

Jaillet. — *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, depuis ses commencements connus jusqu'à présent, 1775.*

Chamousset. — *Plan général d'administration des hôpitaux du royaume et pour le bannissement de la mendicité, 1757.*

Abbé de Récalde. — *Abrégé historique des hôpitaux de Paris, contenant leur origine, les différentes espèces d'hôpitaux et les suppressions et changements faits dans les hôpitaux en France, par les édits de nos rois, 1784.*

Abbé de Récalde. — *Traité sur les abus qui existent dans les hôpitaux et les moyens de les réformer, 1786.*

Desmagny. — *Code de l'hôpital général de Paris, ou recueil des principaux édits, arrêtés, déclarations et règlements qui le concernent, ainsi que les maisons et hôpitaux remis sous son administration, 1786.*

Bailly. — *Rapport des commissaires nommés par l'Académie royale des sciences, sur l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu, 1786.*

Verlac de la Bastide. — *Observations sur les hôpitaux de Paris, 1787.*

Chambon de Montaux. — *Moyens de rendre les hôpitaux plus utiles à la nation, 1787.*

Tenon. — *Mémoires sur les hôpitaux de Paris, 1788.*

La Rochefoucauld-Liancourt. — *Plan du travail du comité pour l'extinction de la mendicité, présenté à l'Assemblée nationale, 1790.*

Cabanis. — *Observations sur les hôpitaux, 1790.*

Mougez. — *Dissertation sur l'antiquité des hôpitaux, 1790.*

Diderot et Dalember. — *Encyclopédie méthodique, article HÔPITAL, 1791.*

Audin-Rouvière. — *Description des hôpitaux de Paris, et essai sur la topographie physique et médicale de cette ville. (An II, 1794.)*

Fréron (Stanislas). — *Réflexions sur les hôpitaux et particulièrement sur ceux de Paris, 1800.*

Camus et Duquesnoy. — *Rapport au conseil général des hospices sur les hôpitaux et hospices de la ville de Paris, 1803.*

Clavareau. — *Mémoire sur les hospices civils de Paris, 1805.*

Murat (J.-A.). — *Des causes et de l'origine des établissements des hôpitaux civils et militaires. (Montpellier, 1813.)*

Percy et Villaume. — *Mémoire couronné par la Société des sciences de Mâcon. — (Les anciens avaient-ils des établissements publics en faveur des indigents, des enfants abandonnés, des malades et des militaires blessés?) 1813. — A la suite est réimprimé l'ouvrage de Mougez, de 1790.*

Gauthier. — *Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples, 1814.*

Rapport fait au conseil général des hospices, par un de ses membres, sur l'état des hôpitaux, des hospices et des secours à domicile à Paris. Depuis le 1^{er} janvier 1804, jusqu'au 1^{er} janvier 1814. (Paris, 1816.)

- Coste. — Article *Hôpital*, du *Dictionnaire des sciences médicales*.
- Valentin (Louis). — *Plan des hôpitaux et hospices civils, levés par ordre du conseil général*. (1820.)
- Valentin (Louis). — *Code administratif des hôpitaux civils, hospices et secours à domicile de la ville de Paris*, 1824.
- Soviche (Joseph). — *Des hôpitaux et secours à domicile*. (Montpellier, 1821.)
- Lachaise (C.). — *Topographie médicale de Paris*, 1821.
- Dulaure. — *Histoire civile, physique et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, 1821. — Autre édition, refondue, par **Batissier**, 1846.
- Bartlett (Elisha). — *Account of the hospital de la Pitié, Saint-Antoine, Necker, Cochin and hospital Beaujon, in Paris*. (*Americ. Journal of med. sc.*, IV, p. 117, 1829.)
- Bouros (J.). — *Essai sur les hôpitaux* (1831), ouvrage écrit en grec.
- Rondonneau de la Motte. — *Administration générale des hôpitaux et hospices de Paris*, 1832.
- Touchard-Lafosse. — *Histoire de Paris*, 1833.
- Cousin d'Avalon. — *Paris ancien et moderne*, 1834.
- Muret (Th.). — *Histoire de Paris*, 1836.
- Jacob (P.-L.). — *Promenades dans le vieux Paris*, 1836.
- Ch. Nodier, A. Regnier et Champin. — *Paris historique*, 1837.
- Marlès. — *Histoire de Paris ancien et moderne*, 1837.
- Empis. — *Statistique du service d'accouchements de la Pitié*, 1837.
- Bouchardat. — *Mémoire sur l'hygiène des hôpitaux*. (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. XVIII, 1837.)
- J. de Gaulle. — *Nouvelle Histoire de Paris*, 1839.
- J. de Gaulle. — *Paris en estampes, où histoire des monuments anciens et nouveaux*, 1839.
- Véron. — *Journal d'un bourgeois de Paris*.
- Gérando (Baron de). — *De la Bienfaisance publique*, 1839.
- Watteville. — *Code de l'administration charitable*, 1840.
- Saint Jérôme. — *Lettres*, traduites par MM. Grégoire et Colombet, t. IV, 1840.
- Heliot. — *Histoire des Ordres monastiques*, t. II.
- D^r Pointe. — *Histoire topographique et médicale du grand Hôtel-Dieu de Lyon*. (Lyon, 1842.)
- Girault de Saint-Fargeau. — *Les quarante-huit quartiers de Paris*, 1846.
- X. — *Paris historique et monumental depuis son origine jusqu'en 1851*.

- Descriptions de ses accroissements successifs et de ses antiquités*, Paris, 1851.
- Lavallée** (Th.). — *Histoire de Paris depuis les temps des Gaulois jusqu'en 1850*. — 1851.
- D^r Roubaud** (Félix). — *Les Hôpitaux au point de vue de leur origine et de leur utilité. Les conditions hygiéniques qu'ils doivent présenter et de leur administration*, 1853.
- H. Martin**. — *Le Vieux et le nouveau Paris, ou histoire, par ordre alphabétique, de ses rues, places et monuments*, 1854.
- Husson** (Armand). — *Étude sur les hôpitaux, considérés dans le rapport de leur construction, de la distribution de leurs bâtiments, de l'ameublement, de l'hygiène et du service des salles de malades*, 1862.
- Jacquemet**. — *Des Hôpitaux et des hospices, des conditions que doivent présenter ces établissements au point de vue de l'hygiène et des intérêts des populations*, Paris, 1866.
- Trélat**. — *Les Hôpitaux, assistance et hygiène*, 1866.
- Brochin**. — Article *Assistance*, du *Dictionnaire Encyclopédique des sciences médicales*.
- Ducamp** (Maxime). — *Les Hôpitaux à Paris*. (*Revue des Deux Mondes*, t. XXIV, 1870.)
- Ducamp** (Maxime). — *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie*, 1873.
- Pauly** (Alphonse). — *Bibliographie des sciences médicales*, 1872.
- H. Bordier et Léon Brièle**. — *Archives hospitalières de Paris*, 1877.
- Laboulbène** (A.). — *L'Hôpital de la Charité de Paris*, 1878.
- Fournel** (Victor). — *Les Rues du vieux Paris*, 1879.
- Dom Devic et D. Vaissette**. — *Histoire générale du Languedoc* (Édit. Privat), ouvrage non encore achevé.

Nous terminons cette bibliographie par l'indication d'un ouvrage très important, dont le 1^{er} volume vient de paraître et est intitulé : *Collection de documents pour servir à l'histoire des Hôpitaux de Paris*. — Cet ouvrage, qui paraît sous les auspices de M. le directeur de l'Assistance publique, est publié par M. Léon BRIÈLE, archiviste de l'administration.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE	III
/ PLANS DE L'HÔPITAL A DIVERSES ÉPOQUES.	
CHAPITRE PREMIER. — Notice historique sur l'origine des hôpitaux	1
CHAPITRE II. — La Pitié depuis sa fondation jusqu'à l'établissement de l'Hôpital général (1612-1656).	17
CHAPITRE III. — La Pitié et l'Hôpital général (1656-1789).	25
CHAPITRE IV. — Période moderne.	37
CHAPITRE V. — Liste des médecins et chirurgiens de la Pitié de 1813 à 1882.	57
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.	73





LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

A. COCCOZ

11, RUE DE L'ANCIENNE COMÉDIE, 11

- BASTARD (HENRY). — De la Trombose veineuse dans les tumeurs fibreuses de l'utérus. In-8, 1882. 2 fr.
- CASTELAIN. — La Circoncision est-elle utile? In-8, 1882. 4 fr.
- FAISANS (LÉON). — Des Hémorrhagies cutanées liées à des affections du système nerveux et en particulier du purpura myélopathique. In-8, 1882. 2 fr.
- BÉCLÈRE (ANT.). De la Contagion de la Rougeole. In-8, 1882. 3 fr.
- GREFFIER (LÉON). — Étude sur l'Épilepsie partielle. In-8, 1882. 2 fr.
- WIART (de Caen). — Mémoires d'un Microbe. 2^e édition. In-8, 1882. 2 fr.
- LAURAND (GEORGES). — Les Anévrysmes valvulaires du Cœur. In-8, 1881. 2 fr.
- SAINT-GERMAIN (DE). — L'Obésité et son traitement. In-8, 1881. 1 fr.
- SEURE (de Saint-Germain-en-Laye). — Description d'une nouvelle Pile médicale (pile tubulaire portative à courant constant). Suivie d'un exposé pratique des notions utiles à connaître pour l'évaluation et le dosage des courants employés. In-8, 1881. 2 fr.
- ROUTIER. — Du Pied-Bot accidentel. In-8, 1881. 2 fr.
- PIOGEY (ÉMILE). — Étude de Pathologie expérimentale. Lésions broncho-pulmonaires, leurs symptômes, déductions pathologiques, avec 7 planches en chromolithographie. In-8, 1882. 5 fr.
- DEBACKER. — Des Hallucinations et Terreurs nocturnes chez les enfants et les adolescents, In-8. 1881. 3 fr. 50
- STEINER (JOHANN). — Compendium des maladies des enfants, à l'usage des étudiants et des médecins, remanié et augmenté par les docteurs FLEISCHMANN et HERTZ. Ouvrage suivi d'un formulaire magistral et officinal, traduit sur la 3^e édition allemande, par le D^r P. KEVARAL. In-8, XXXIII-773 pages. Prix, broché, 12 fr.; relié. 14 fr.